Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Procès-verbal du comité syndical du 27 septembre 2016

Secteur Nord-ouest

Guy AIRIAU *CC du Pays de Palluau*	Présent
Martine AURY *CC Océan Marais de Monts*	Excusée
Philippe BERNARD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Nicole BOULINEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Joëlle CHAIGNEAU *CC Océan Marais de Monts*	Présent
Noël FAUCHER *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé pouvoir à Madame Anicette VARNAJO
Jean-Yves GABORIT *CC Océan Marais de Monts*	Absent
Jean-Yves GAGNEUX *CC du Pays du Gois*	Présent
Yoann GRALL *CC du Pays de Challans*	Présent
Jean GROSSIN *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Philippe PERROCHEAU *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
François PETIT *CC du Pays de Challans*	Présent
Christian PRAUD *CC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Serge RONDEAU *CC du Pays de Challans*	Absent
Anicette VARNAJO *CC de l'Ile-de-Noirmoutier*	Présente

Affiché le 3 octobre 2016

Secteur Centre

Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
Bernadette BARRE-IDIER *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Jean-Marie CHAMARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé
Bruno DREILLARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Patrick DURAND *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Absent
Jany GUERET *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Absent
Luc GUYAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé pouvoir à M. Gérard HERAULT
Didier MANDELLI *CC Vie et Boulogne*	Excusé
Joël MONVOISIN *CC Pays Moutierrois*	Excusé et remplacé par M. Daniel MARIONNEAU
Régis PLISSON *CC Vie et Boulogne*	Présent
Guy PLISSONNEAU *CC Vie et Boulogne*	Excusé pouvoir à M. Régis PLISSON

Secteur Sud-ouest

Patrice BERNARD *Commune de l'Ile-d'Yeu*	Présent
Annick BILLON *CC des Olonnes*	Excusé, pouvoir à M. Hervé ROBINEAU
Alain BLANCHARD *CC des Olonnes*	Excusé
Michel BRIDONNEAU *CC du Talmondais*	Présent
Catherine BROSSARD *CC des Olonnes*	Excusé
Loïc CHUSSEAU *CC du Talmondais*	Ecusé
Bernard CODET *CC des Olonnes*	Présent
Jean-Paul DUBREUIL *CC Auzance et Vertonne*	Excusé
Patrice PAGEAUD *CC du Pays des Achards*	Présent
Maurice POISSONNET *CC du Pays des Achards*	Présent

Secteur Sud

Daniel AUBINEAU *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Stéphane BOUILLAUD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Pierre CAREIL *CC du Pays de Sainte-Hermine*	Présent
Daniel GACHET *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Jacques GAUTIER *SMEOM du secteur de Luçon*	Excusé
Gérard GUYAU *SMEOM du secteur de Luçon*	Présent
Jean-Claude RICHARD *SYCODEM Sud Vendée*	Présent
Daniel RINGEARD *SMEOM du secteur de Luçon*	Excusé
Sébastien ROY *SYCODEM Sud Vendée*	Présent

Secteur Est

Christian BOISSINOT *SCOM*	Présent
Jean-Jacques DELAYE *SCOM*	Présent
Lionel GAZEAU *SCOM*	Excusé
Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
Christian GUENION *SCOM*	Présent

Secteur Nord-est

Emmanuel AUVINET *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Joël CAILLAUD *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Excusé, pouvoir à Monsieur Claude DURAND
Jacky DALLET *CC du canton de Saint-Fulgent*	Présent
Jean-Paul DENIAUD *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Présent
Claude DURAND *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Présent
Serge FICHET *CC du Pays des Herbiers*	Présent
Damien GRASSET *Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière*	Excusé
Gérard HERAULT *CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
Christian MERLET *CC du canton de Saint-Fulgent*	Présent
Hervé ROBINEAU *CC du Pays des Herbiers*	Présent

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Excusée
Erwan CALONNEC *Directeur de la Direction de l'Economie, de l'Aménagement et du Tourisme*	Excusé
Marc JANIN *ADEME*	Absent
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Présent
Franck PERROCHEAU *Chambre d'Agriculture*	Excusé
Véronique RONDEAU *Chambre d'Agriculture*	Excusée

Sommaire

1 – Approbation du procès-verbal 6

2 – Technique 6
2-1 PARTIE TECHNIQUE 6
2-2 PARTIE TRI 10

3 – Comptabilité Finances 12
3-1 Budget 2016 : décision modificative n° 2 12
3-2 Orientations budgétaires 2017 15
3-3 Dématérialisation des factures 28
3-4 Convention de partenariat DDFIP/Trivalis 28

4 – Administratif 34
4-1 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical 34
4-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical 43
4-3 Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vendée et incidences sur Trivalis 43

5 – Communication - Prévention 44
5-1 Actions de communication départementales 44
5-2 Actions de prévention départementales 46

6 - Questions diverses 50
Annexe 1 51

Monsieur ROBINEAU ouvre la séance à 9 h 30. Il donne lecture des membres excusés et de ceux ayant donné pouvoir.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal

Il demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 21 juin 2016. Aucune observation n'est formulée.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016.

Monsieur ROBINEAU laisse la parole à Messieurs BERNARD et HERAULT pour la présentation du volet technique-tri.

2 – Technique

2-1 PARTIE TECHNIQUE

2-1-1 Point sur les tonnages du premier semestre 2016

Monsieur BERNARD donne lecture des tonnages du premier semestre 2016 en comparaison avec celui de 2015.

Comparaison des tonnages de janvier_juin 2015/2016

Flux des déchets	Janvier_juin 2015	Janvier_juin 2016	% de variation Janvier_juin 2015/2016
Tri entrant	33 013	33 195	0,55
Ordures Ménagères	59 072	57 521	-2,63
Tout-venant de déchèterie	16 681	17 250	3,41
Autres déchets de déchèterie	107 100	110 526	3,20
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	**215 867**	**218 492**	1,22

Monsieur BERNARD précise qu'il est constaté, pour ce premier semestre, une certaine stabilité des tonnages hormis pour les ordures ménagères qui diminuent malgré une population en hausse.

	Janvier_juin 2015	Janvier_juin 2016	% de variation Janvier_juin 2015/2016
Recyclables légers	17 843	18 405	3,15
Verre	15 170	14 790	-2,51

	Janvier_juin 2015	Janvier_juin 2016	% de variation Janvier_juin 2015/2016
Déchets verts	47 146	47 974	1,75
Cartons de déchèterie	4 133	4 343	5,07
Bois	7 957	8 819	10,83
Ferrailles (recettes)	3 929	4 282	8,98
Gravats	32 681	32 154	-1,61
DEEE (recettes)	2 940	3 675	25,00
Plastiques souple/rigides	1 606	1 754	9,26
DMS*	800	556	-30,43

attention les tonnages EcoDDS de 2016 ne sont pas connus

Il ajoute que les déchets de déchèterie augmentent sensiblement. Cette hausse pourrait être attribuée à une augmentation de la fréquentation des déchèteries en ce début d'année.

La hausse des tonnages de ferraille pourrait être liée à une diminution des vols en déchèteries corrélative d'une baisse du cours de rachat du produit, idem pour les DEEE.

S'agissant des DMS, les quantités collectées sur le 1er semestre 2016 n'ont pas été transmises par l'éco-organisme. Le pourcentage de variation de 30 % n'est donc pas représentatif des tonnages réellement collectés.

Monsieur ROBINEAU se réjouit de cette certaine stabilité des tonnages malgré une population qui augmente.

Monsieur BRIDONNEAU indique que, sur le secteur de la communauté de communes du Talmondais, une nette baisse des ordures ménagères a été constatée au profit du tri des emballages ménagers.

Monsieur BERNARD poursuit et donne l'état d'avancement des projets de centres de transfert sur le territoire compte tenu de la mise en service prochaine de VENDEE TRI et de la réorganisation du transfert sur le département.

Monsieur ROBINEAU ajoute que l'objectif est de répartir les lieux de transfert sur le territoire vendéen de manière à optimiser les coûts de transport.

2-1-2 Centres de transfert – état d'avancement des projets

Trivalis travaille actuellement à l'aménagement de quatre centres de transfert sur les communes d'Angles, Saint-Prouant, Givrand et La Boissière-de-Montaigu.

Un état d'avancement de chaque projet (foncier, études, travaux) est présenté aux membres du Comité Syndical ci-après :

	Foncier	Etat d'avancement	Calendrier mise en service	Coût d'investissement
Angles	Ancienne usine - mise à disposition par le SMEOM	Avant-projet validé	Objectif : Démarrage d'exploitation : déc 2017	1 300 000,00 €
La Boissière de Montaigu	Acquisition des terrains en cours (1 ha en direct et via la SAFER)	Marché de maîtrise d'œuvre en cours de lancement	Objectif : Démarrage d'exploitation : août 2018	1 600 000,00 €
Saint-Prouant	Acquisition du foncier pour 1 € symbolique auprès du SCOM	Marché de maîtrise d'œuvre en cours de lancement	Objectif : Démarrage d'exploitation : juin 2018	950 000,00 €
Givrand	Mise à disposition par la CC du Pays de Saint-Gilles	PC en cours d'instruction. DCE travaux en cours de rédaction	Objectif : Démarrage d'exploitation : Avril 2017	345 000,00 €

A compter de l'été 2018, la Vendée sera dotée de l'ensemble des centres de transfert nécessaire au bon fonctionnement des vidages de collecte et du transfert vers les unités de traitement, tant pour les ordures ménagères, que les déchets recyclables.

Situation actuelle

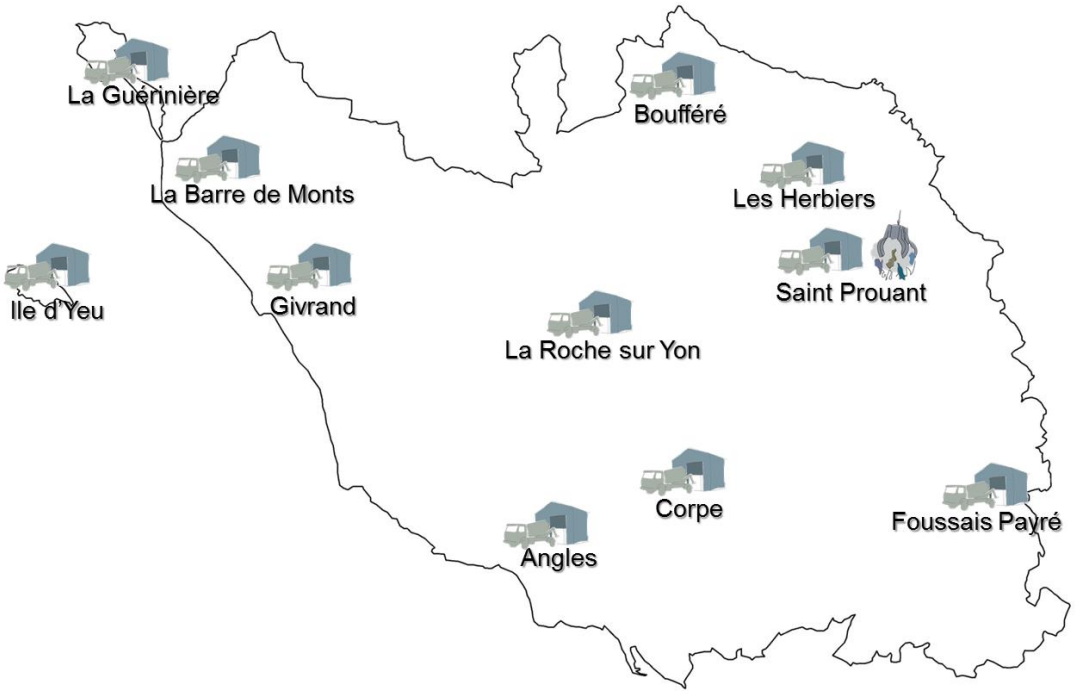

Situation projetée en 2018

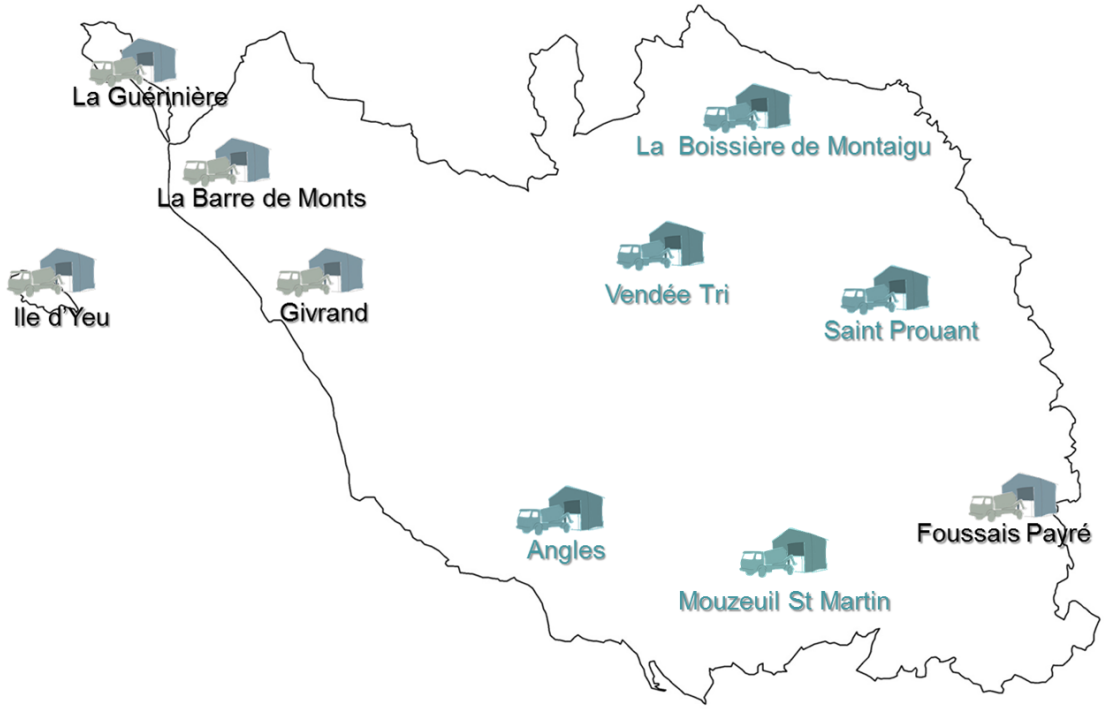

Monsieur BERNARD fait un focus tout particulier sur le centre de transfert d'Angles.

En effet, ce projet est soumis aux règles du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). Trivalis est donc contraint de respecter certaines obligations, et notamment, en ce qui concerne la surface du bâtiment qui doit être inférieure à 450 m². Pour répondre à ces obligations, le système retenu est celui dit de la « sauterelle », déjà employé sur Saint-Nazaire. Les bennes à ordures ménagères vident directement les déchets sur des tapis convoyeurs, lesquels tombent ensuite dans des bennes de camion à fond mouvant. Seul un bâtiment d'appoint de 300 m² sera construit. Le projet a été validé par la DDTM.

S'agissant du projet sur la commune de La Boissière-de-Montaigu, Monsieur BERNARD laisse la parole à Monsieur HERAULT. Celui-ci rend compte de l'état d'avancement du dossier et indique que les actes de vente de deux parcelles, pour une surface de 00 ha 43 a 40 ca, doivent être signés très prochainement.

Monsieur ROBINEAU tient à remercier Monsieur DURAND qui a participé aux négociations foncières.

Monsieur HERAULT ajoute que Monsieur DURAND détient sur le territoire de sa commune (La Bernardière) une réserve foncière. Ainsi, l'exploitant des autres parcelles nécessaires à la réalisation du projet, et qui sont en cours d'acquisition, va bénéficier d'un échange d'une surface identique à celle qu'il exploite actuellement, sur la réserve foncière de La Bernardière, commune sur le territoire de laquelle il exploite déjà des terres.

Monsieur BERNARD poursuit avec le centre de tri de Saint-Prouant. Le SCOM va récupérer une partie des bâtiments pour y installer ses locaux et sa base collecte.

Monsieur MALLARD tient à faire remarquer que le SCOM rencontre actuellement un engorgement sur le centre de tri de Saint-Prouant dû à la hausse de la collecte des emballages sur la communauté de communes du Pays des Herbiers (+ 50 %) liée à la mise en place de la redevance incitative et à la fermeture à venir du centre de tri de La Roche-sur-Yon qui désengorgeait occasionnellement le site de

Saint-Prouant. Il demande donc que les camions à fond mouvant en provenance de Boufféré, ne vident pas en même temps que les bennes à ordures ménagères du SCOM.

Les services de Trivalis prennent note de cette demande.

S'agissant du projet de Givrand, Monsieur BERNARD indique que le permis de construire est en cours d'instruction.

Il laisse la parole à Monsieur HERAULT en charge du volet tri.

Monsieur HERAULT précise qu'un centre de transfert est également prévu à VENDEE TRI avec un tonnage annuel de 20 000 tonnes par an.

2-2 PARTIE TRI

2-2-1 VENDEE TRI

Monsieur HERAULT annonce que les travaux du bâtiment sont en cours de finalisation.

Le process de tri est en cours de montage par les sociétés IRIS et MASSE. Cette semaine, la trémie d'alimentation principale, ainsi que l'ouvreur de sacs devraient être installés.

Les opérations préalables de constat d'achèvement des travaux (CAT) sont en cours :

- Le 15 septembre : opérations préalables de CAT des locaux administratifs, sociaux et techniques.
- Le 22 septembre : opérations préalables de CAT des aménagements extérieurs et mobiliers.
- Le 29 septembre : opérations préalables de CAT du process.

Le constat d'achèvement des travaux aura lieu officiellement le 6 octobre 2016.

Concernant le démarrage des équipements de process et des essais de VENDEE TRI, les dates clés sont les suivantes :

- Démarrage des essais à vide : 10 octobre (1 semaine)
- Démarrage des essais en charge : 17 octobre (2 semaines)
- Démarrage de la mise au régime nominal : 31 octobre (3 semaines)
- Démarrage de la mise en service industriel : 21 novembre (9 semaines)
- Essais de performances : 19 et 20 janvier 2017

Monsieur HERAULT informe les membres du comité syndical que des discussions sont en cours entre Trivalis et trois communautés de communes du sud de la Loire afin de mettre en œuvre une coopération en matière de tri des emballages sur VENDEE TRI.

En effet, il poursuit en indiquant que la communauté de communes de Pornic, la communauté de communes Sud Estuaire et la communauté de communes Grand Lieu font actuellement trier leurs emballages, par marché public, sur le centre de tri privé situé à Saint-Jean-de-Monts. Une fois le centre de tri départemental de Trivalis en activité, les flux traités par ce site privé ne permettront pas de maintenir une activité pérenne et rentable : le tonnage du flux emballages de Trivalis représentant 45 % des apports sur ce site.

C'est dans ce contexte que la communauté de communes de Pornic, la communauté de communes Sud Estuaire et la communauté de communes Grand Lieu étudient la possibilité que les emballages collectés sur leur territoire soient pris en charge par le centre de tri départemental de Trivalis.

Monsieur HERAULT ajoute que pour le syndicat, cela permettra d'optimiser la capacité de tri de ce centre (estimation des emballages collectés sur le territoire de Trivalis en 2017 : 22 000 tonnes pour une capacité de 30 000 tonnes par an du centre de tri).

Le tonnage externe annoncé serait de 3 000 tonnes supplémentaires à trier en 2018, lequel permettra de générer une économie complémentaire de fonctionnement.

Monsieur ROBINEAU aimerait pouvoir inaugurer l'équipement en juin 2017.

2-2-2 Reconversion des centres de tri

Monsieur HERAULT fait un état sur la reconversion des centres de tri publics actuels.

	Propriété	Projet de reconversion	Etat d'avancement	Calendrier
Centre de tri de Givrand	CC Pays de St Gilles	Unité de granulés Plastiques (privée)	Présentation par la société en juillet 2016	?
Centre de tri de La Roche sur Yon (Belle Place)	Trivalis	Vente du site	Contact pris avec Trait d'Union	Novembre 2016
Centre de tri de St Prouant	Bâtiment et Process : Trivalis Terrain : SCOM	Centre de transfert provisoire (2017/2018) puis revente au SCOM	Contact pris avec le SCOM	2017/2018
Centre de tri de Mouzeuil St Martin	Trivalis	Centre de transfert et unité de préparation CSR	Préparation de marché CREM	Centre de transfert : 2018 Unité CSR : 2019

Monsieur BERNARD apporte des précisions sur le devenir du centre de tri de Givrand. Il rappelle que ce bien a été mis à disposition de Trivalis au moment du transfert de compétence. Ainsi, dès lors que Trivalis n'en a plus l'utilité, celui-ci est restitué à la structure propriétaire, et antérieurement compétente, gratuitement, dans la mesure où le bien avait été mis à disposition de Trivalis, gratuitement.

Monsieur BERNARD indique qu'une réflexion est en cours sur la création d'une unité de granulés plastiques en lieu et place du centre de tri de Givrand sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

S'agissant du centre de tri de La Roche-sur-Yon, propriété de Trivalis, une procédure de cession est en cours. L'entreprise Trait d'Union a fait une proposition de rachat au prix estimé par les domaines soit 140 000 €. Elle envisage d'y exercer des activités similaires à celles de Trivalis.

En ce qui concerne le centre de tri de Saint-Prouant, le SCOM envisage d'y installer, à terme, sa base de collecte et ses locaux administratifs.

Le centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin va, quant à lui, être transformé en unité de production de Combustibles Solides de Récupération à partir de tout-venant et de refus de centres de tri, et en centre de transfert.

Monsieur ROBINEAU donne la parole à Monsieur RICHARD en charge du volet financier.

3 – Comptabilité Finances

3-1 Budget 2016 : décision modificative n° 2

Monsieur RICHARD annonce que compte tenu de l'exécution budgétaire 2016, certains ajustements de crédits sont proposés au comité syndical.

En section de fonctionnement, une recette supplémentaire est à comptabiliser. En effet, dans le cadre de la gestion de la TGAP, le solde 2015 s'est révélé plus favorable que programmé initialement. Il est proposé d'affecter ce produit au virement de section dans le cadre de l'autofinancement de la section d'investissement.

En investissement, la réalisation de VENDEE TRI se déroule rapidement. De fait l'exécution du programme se resserre. Dans ce cadre, il est proposé de faire glisser des crédits de paiements de 2017 vers 2016. Ce phénomène ne modifie pas le montant global du programme. Par ailleurs, certaines opérations seront reportées sur 2017 ou annulées (travaux divers). Il est ainsi proposé de supprimer les crédits afférents. Parallèlement, la cession du centre de tri de La Roche-sur-Yon prévu à l'automne conduit le syndicat à rembourser par anticipation le solde d'un emprunt. Enfin un redéploiement de crédits entre les chapitres 21 et 23 est proposé. Ils concernent les travaux de reprise sur le siège (bardage de la salle de réunion) suite à la décision de prise en charge par l'assurance.
En recette, outre l'augmentation du virement de section, le FCTVA perçu pour l'exercice 2015 est supérieur à l'inscription initiale. Parallèlement, des recettes de reprise d'avance sur travaux ont été comptabilisées. Il convient d'actualiser les crédits afférents.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	compte	libellé	montant	Chapitre	compte	libellé	montant
023	023	Virement section d'investissement	140 000 €	75	758	Produits divers de gestion courante	140 000 €
			140 000 €				140 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	compte	libellé	montant	Chapitre	compte	libellé	montant
16	1641	remboursement capital dette	120 000 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	140 000 €
opération non affecté				10	10222	FCTVA	20 000 €
21	2158	Installation technique	- 45 000 €	23	238	Avances sur immobilisations corporelles	150 000 €
23	2313	travaux en cours	45 000 €				
opération 1001 compostage							
21	2158	Installation technique	- 150 000 €				
opération 1003 enfouissement							
23	2315	Installation technique en cours	- 460 000 €				
opération 1005 tri des déchets							
23	2315	Installation technique en cours	2 000 000 €				
opération 1006 transfert des déchets							
23	2315	Installation technique en cours	- 1 200 000 €				
			310 000 €				310 000 €

Monsieur RICHARD précise que, étant donné l'avancée rapide des travaux de VENDEE TRI, le paiement de certaines dépenses budgétisées pour 2017 est avancé. Néanmoins, ces paiements anticipés ne signifient pas une hausse des dépenses prévues.

Concernant l'autorisation de programme n°7 pour la construction de VENDEE TRI, le montant de l'autorisation de programme est inchangé. Il s'agit d'un décalage de crédits de paiement prévus pour 2017 ramenés sur 2016 pour un montant de 2 000 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets.
Vu l'instruction budgétaire comptable M14, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Considérant le Budget Primitif 2016 adopté le 22 mars 2016 par le Comité syndical de Trivalis,

Considérant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2016 adopté le 21 juin 2016 par le Comité syndical de Trivalis,
Considérant l'exécution budgétaire 2016 constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2016 :

Section de fonctionnement :

DEPENSES				
Chapitre	compte	libellé	fonction	montant
023	023	Virement section d'investissement	01	140 000 €
				140 000 €

RECETTES				
Chapitre	compte	libellé	fonction	montant
75	758	Produits divers de gestion courante	812	140 000 €
				140 000 €

Section d'investissement :

DEPENSES				
Chapitre	compte	libellé	fonction	montant
16	1641	remboursement capital dette	812	120 000 €
opération non affecté				
21	2158	Installation technique	812	- 45 000 €
23	2313	travaux en cours	812	45 000 €
opération 1001 compostage				
21	2158	Installation technique	812	- 150 000 €
opération 1003 enfouissement				
23	2315	Installation technique en cours	812	- 460 000 €
opération 1005 tri des déchets				
23	2315	Installation technique en cours	812	2 000 000 €
opération 1006 transfert des déchets				
23	2315	Installation technique en cours	812	- 1 200 000 €
				310 000 €

RECETTES				
Chapitre	compte	libellé	fonction	montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	01	140 000 €
10	10222	FCTVA	01	20 000 €
23	238	Avances sur immobilisations corporelles	812	150 000 €
				310 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte les modifications de crédits proposées par le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3 ;
Vu la délibération n° D167-COS251013 du 25 octobre 2013 approuvant l'ouverture de l'autorisation de programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,
Vu la délibération n° D223-COS171213 du 17 décembre 2013 portant actualisation des montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,
Vu la délibération n° D169-COS230914 du 23 septembre 2014 modifiant les montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,
Vu la délibération n° D226-COS161214 du 16 décembre 2014 modifiant les montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,
Vu la délibération n° D029-COS220316 du 22 mars 2016 modifiant les montants de l'AP/CP n°7 relative au programme pour la construction du centre de tri de la Roche-sur-Yon,
Vu l'instruction M14;

Monsieur le Président rappelle que le Plan départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de centres de tri pour le traitement des déchets.
Dans ce cadre, un Centre de tri doit être construit sur la commune de la Roche Sur Yon.
Compte tenu du montant important et du caractère pluriannuel de la réalisation de cet ouvrage il est nécessaire d'ouvrir une autorisation de programme pour cette opération.
L'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédit de paiement. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice et permet d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.
Considérant la réalisation opérationnelle du Centre de tri et l'exécution budgétaire, la mise à jour des montants AP/CP est nécessaire;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°7 de la façon suivante :

Pour mémoire, situation de l'AP au dernier vote.	Variation	Montant de l'autorisation de programme.
26 617 684,00 €	- 3 942 580,97 €	**22 675 103,03 €**

Montant budgétaire de l'autorisation de programme	CP consommés au 31/12/14	CP consommés 2015	CP prévisionnels 2016	CP prévisionnels au-delà de 2016
	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire	Montant budgétaire
22 675 103,03 €	837 997,39 €	2 081 946,90 €	19 069 389,49 €	685 769,25 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de voter la révision du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, telles que proposées par le Président.

Monsieur RICHARD donne une précision sur les délais de paiement imposés par l'Etat soit 30 jours à réception de la facture (20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable).

Trivalis est à 14 jours de délais de paiement et le Trésor public à 4,5 jours, soit 18,5 jours de paiement.

3-2 Orientations budgétaires 2017

Monsieur RICHARD souligne la prudence avec laquelle ont été construits les budgets 2016-2017. Les objectifs étant d'améliorer l'auto-financement du syndicat et le maintien des contributions.

D'ici 2020, sauf travaux nouveaux, le syndicat ne devrait pas avoir recours à l'emprunt.

Monsieur RICHARD invite chaque délégué à consulter, dans leur dossier, le rapport des orientations budgétaires 2017.

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
Les modalités de ce rapport ont été précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Les orientations budgétaires 2017 auront été étudiées par la commission gestion le 20 septembre 2016.

L'année 2017 constitue une année charnière avec la mise en œuvre du centre de tri départemental et la généralisation de l'extension des consignes de tri (« nouveau tri »). Ces événements sont de nature à réduire les charges d'exploitation. Parallèlement, les amortissements et l'autofinancement évolueront à la hausse.

Une baisse des tonnages d'ordures ménagères liée notamment à la mise en place de redevances incitatives est attendue. Cette baisse doit contenir le coût du flux d'ordures ménagères, tout-venant, refus de tri alors même que les taux de TGAP sont attendus en hausse.

Des incertitudes demeurent sur les prix de reprise des matériaux valorisés, notamment la ferraille, dont le cours s'est effondré depuis juin 2015. De nouveaux marchés sont en cours de consultation.

Pour ce qui concerne les soutiens des éco-organismes, la tendance retenue est une stabilité par rapport au budget 2016. Une baisse des soutiens Eco-emballages est prévisible pour 2018 en l'état actuel des données connues relatives au futur barème.

L'objectif recherché est à la fois de maintenir le niveau des contributions tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser en réduisant au strict nécessaire le recours à l'emprunt.

L'exercice 2017 sera caractérisé par des mutations importantes des schémas techniques du traitement :

- Le flux de tri des emballages va être modifié en profondeur par l'ouverture du centre de tri départemental et le déploiement du transfert sur le territoire.
- La baisse des tonnages d'ordures ménagères et l'optimisation du stockage dans les sites du syndicat doit réduire le recours à l'exportation.

Les charges 2017 d'exploitation sont envisagées en baisse sous l'effet du flux de tri des emballages.

L'année 2017 prévoit une amélioration de la capacité d'autofinancement des ouvrages.

On notera également la réduction des charges financières en 2017. En recettes, le chapitre 76 comptabilisera le fonds de soutien pour la couverture des indemnités capitalisées.

S'agissant des provisions, le syndicat est entré dans une logique de consignation à compter de 2016. De fait, le chapitre 68 prévoit des crédits réduits, l'essentiel des moyens en ce domaine étant transféré à la section d'investissement.

Enfin, pour ce qui concerne l'indemnité d'accueil versée aux communes accueillant un ISDND public, 2017 s'inscrira en continuité des exercices précédents.

- **1 – Fonctionnement :**

- **Exploitation :**
  - **Mise en service de « VENDEE TRI »**
  - **Fin du Multi matériaux et nouveau tri (extension)**
  - **Transfert de gestion de la plateforme de l'ile d'Yeu**
  - **Baisse des tonnages d'OM mais hausse de TGAP**
  - **Part des déchèteries en hausse dans les coûts**
  - **Nouveaux marchés de déchèteries (Ferraille)**
  - **Incertitude sur les prix de revente**
  - **Révision de prix 1,2 %**

- **Charges financières: baisse des intérêts de la dette**

- **Amortissement de VENDEE TRI**

- **2 – Investissement : Projets**

- **Centre de tri départemental (solde)**
- **Plateforme de l'Ile d'Yeu (solde)**
- **Centre de transfert de Givrand (solde)**

- **Centre de transfert d'Angles**
- **Centre de transfert et CSR de Mouzeuil**
- **Centre de transfert de la Boissière de Montaigu (nord-est)**
- **Centre de transfert de Saint Prouant**

- **ISDND : travaux courants et aménagement d'alvéoles nouvelles**
- **TMB: Etude et Diagnostic**

Il est à noter une incertitude sur les dépenses liées à la TGAP et à la hausse de la part des coûts d'exploitation des déchèteries. Concernant ce dernier point, Monsieur ROBINEAU annonce qu'il sera le prochain axe de travail de la commission technique-tri pour l'année 2017. Il espère qu'une harmonisation des pratiques de fréquentation des déchèteries, notamment, pourra générer des économies.

Monsieur RICHARD précise que Trivalis est en relation constante avec les banques afin de débattre sur les taux d'intérêt des emprunts en cours. Des négociations sont en cours afin de réviser des contrats de prêt historique relatifs aux usines de tri-compostage et pour lesquels les masses monétaires sont très importantes. Le syndicat souhaite ne pas allonger les durées des contrats en cours, mais plutôt d'engager la négociation sur les taux.

3-2-1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est évaluée à 48 961 000 €.

L'année 2017 constitue une année charnière avec la mise en œuvre du centre de tri départemental et la généralisation de l'extension des consignes de tri. Ces événements sont de nature à réduire les charges d'exploitation. Parallèlement, les amortissements et l'autofinancement évolueront à la hausse.

Une baisse des tonnages d'ordures ménagères liée notamment à la mise en place de redevances incitatives est attendue. Cette baisse doit contenir le coût du flux d'ordures ménagères, tout-venant, refus de tri alors même que les taux de TGAP sont attendus en hausse.

Des incertitudes demeurent sur les prix de reprise des matériaux valorisés, notamment la ferraille, dont le cours s'est effondré depuis juin 2015. De nouveaux marchés sont en cours de consultation.

Pour ce qui concerne les soutiens des éco-organismes, la tendance retenue est une stabilité par rapport au budget 2016. Une baisse des soutiens Eco-emballages est prévisible pour 2018 en l'état actuel des données connues relatives au futur barème.

Les dépenses et produits de fonctionnement qui suivent sont présentés hors régularisation des contributions ni affectation des résultats antérieurs. De la même manière, les éléments relatifs aux écritures de régularisation de TVA (2013 et 2016) ont été neutralisés.

Considérant les résultats obtenus de 2013 à 2015, Les tableaux ci-dessous font apparaître la prudence prévisionnelle pour les budgets 2016 et 2017. Pour autant, le montant des contributions votées pour 2016 et attendues pour 2017 est maîtrisé.

S'agissant de l'autofinancement dégagé, qui apparaîtrait en diminution pour 2016 et 2017, il convient de nuancer le propos. En effet, les résultats obtenus au cours des exercices antérieurs ont toujours été supérieurs aux prévisions initiales. S'il n'est jamais assuré que ce phénomène se répète systématiquement, il permet toutefois, de pondérer l'écart entre la période 2013-2015 et la suivante (2016-2017).
Cette approche est pratiquée depuis l'origine par le syndicat.

L'objectif recherché est à la fois de maintenir le niveau des contributions tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser en réduisant au strict nécessaire le recours à l'emprunt.

- **Dépenses de fonctionnement par chapitre**

Chapitre	Intitulé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Budget 2016	DOB 2017
CHAPITRE 011	Charges générales	34 724 906 €	34 139 459 €	31 134 150 €	32 407 632 €	29 800 000 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel	1 938 407 €	1 923 072 €	2 274 069 €	2 575 000 €	2 690 000 €
CHAPITRE 014	Régularisation contrib. N-1	1 152 172 €	1 334 542 €	976 147 €	1 024 153 €	0 €
CHAPITRE 65	Autres charges générales	2 529 332 €	1 901 577 €	963 666 €	1 221 618 €	1 233 000 €
CHAPITRE 66	Charges financières	2 895 505 €	3 182 302 €	5 318 209 €	2 663 240 €	2 552 000 €
CHAPITRE 68	Provisions	500 000 €	500 000 €	1 200 000 €	100 000 €	80 000 €
CHAPITRE 023 et 042	Amortissements	7 890 805 €	8 661 742 €	8 646 672 €	8 690 779 €	9 300 000 €
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	230 780 €	231 000 €
CHAPITRE 67	Dépenses exceptionnelles	19 036 €	310 543 €	53 058 €	275 000 €	275 000 €
TOTAL HT		51 650 163 €	51 953 237 €	50 565 971 €	49 188 202 €	46 161 000 €

- **Recettes de fonctionnement par chapitre**

Chapitre	Intitulé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Budget 2016	DOB 2017
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	26 151 €	36 464 €	20 123 €	15 000 €	15 000 €
CHAPITRE 70	Produits des services	6 876 713 €	6 235 757 €	6 714 535 €	6 506 754 €	6 300 000 €
CHAPITRE 74	Participations et subventions	45 785 351 €	47 305 279 €	43 107 095 €	41 525 571 €	41 100 000 €
Dont	*Contributions votées*	*32 550 945 €*	*32 894 829 €*	*30 750 527 €*	*30 104 905 €*	*29 800 000 €*
Dont	*Soutiens et subventions*	*12 575 704 €*	*13 962 491 €*	*12 187 146 €*	*11 377 426 €*	*11 300 000 €*
Dont	*Régularisation contrib. N-1*	*658 702 €*	*447 959 €*	*169 422 €*	*43 240 €*	*0 €*
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion	192 550 €	300 051 €	868 185 €	145 000 €	30 000 €
CHAPITRE 76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €	754 000 €	376 000 €
CHAPITRE 77	Produits exceptionnelles	219 662 €	422 554 €	273 236 €	290 000 €	290 000 €
CHAPITRE 78	Reprises des provisions	0 €	477 504 €	3 822 496 €	1 000 000 €	0 €
CHAPITRE 042	Reprise des subventions	439 795 €	382 850 €	330 707 €	206 165 €	850 000 €
TOTAL HT		53 540 222 €	55 160 459 €	55 136 377 €	50 442 490 €	48 961 000 €

Chapitre	Intitulé	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Budget 2016	DOB 2017
Résultat base		1 890 059 €	3 207 222 €	4 570 406 €	1 254 288 €	2 800 000 €
Affectation résultat N-1		1 000 000 €	655 000 €	750 000 €	1 145 000 €	0 €
Résultat corrigé		2 890 059 €	3 862 222 €	5 320 406 €	2 399 288 €	2 800 000 €

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Budget 2016	DOB 2017
CAF Brute	**9 341 069 €**	**11 486 114 €**	**12 886 371 €**	**9 738 902 €**	**11 250 000 €**
CAF Nette du capital de la dette	**2 132 705 €**	**4 667 609 €**	**5 519 626 €**	**1 475 251 €**	**3 026 303 €**

3-2-2 Présentation par Bloc de charges et produits

- **Exploitation**

L'exercice 2017 sera caractérisé par des mutations importantes des schémas techniques du traitement :

- Le flux de tri des emballages va être modifié en profondeur par l'ouverture du centre de tri départemental et le déploiement du transfert sur le territoire.
- La baisse des tonnages d'ordures ménagères et l'optimisation du stockage dans les sites du syndicat doit réduire le recours à l'exportation.

Charges d'exploitation :

DEPENSES Exploitation	BP	CA	BP	DOB
	2015	2015	2016	2017
OM/TV/ Refus de Tri	16 018 767 €	15 492 785 €	15 603 062 €	15 100 000 €
Tri et carton	7 647 578 €	7 582 493 €	7 915 092 €	5 250 000 €
Déchèteries	6 510 292 €	6 504 903 €	6 766 989 €	7 150 000 €
(hors carton et TV)				
Total exploitation	30 176 637 €	29 580 181 €	30 285 143 €	27 500 000 €

Les charges 2017 sont envisagées en baisse sous l'effet du flux de tri des emballages.

Les ordures ménagères et le tout-venant (15,1 M€) constitue le bloc principal (54,9 % des charges d'exploitation). La structure de gestion de ces flux apparaît stable et maîtrisée pour 2017. Pour ce qui concerne la TGAP, les débats parlementaires doivent se tenir prochainement (loi de finances).
L'organisation des flux et les réductions des tonnages permettent d'envisager une réduction de la masse financière à couvrir. A l'intérieur de ce flux, la TGAP représenterait 3 M€ en 2017 et les lixiviats 1,35 M€. Ces deux volets pèseraient ainsi pour 30 % du flux.

Pour ce qui concerne l'exportation des ordures ménagères, le budget 2016 avait prévu 2 175 000 €. Pour 2017, ce montant devrait se réduire. Les estimations réalisées à ce stade tablent ainsi sur 2 040 000 € (- 135 000 €)

S'agissant du tri des emballages, JRM, verre et cartons, la forte variation 2017 à la baisse (-2,7 M€) est liée à l'optimisation du flux par la mise en service du centre de tri départemental des Ajoncs.

Pour terminer sur l'exploitation, le coût des déchèteries est réévaluées à hauteur de 7,15 M€ du fait des prévisions de tonnage et du coût d'évacuation des ferrailles qui n'apparaissaient pas jusqu'en 2016.

Les nouveaux marchés devraient impacter le traitement du bois (+ 200 000 €). On notera également l'extension des filières du polystyrène et des plaques de plâtres à l'ensemble du département (+ 150 000 €)

En revanche, le transfert de la gestion de la plateforme des déchets verts et gravats de l'Ile-d'Yeu à la commune réduira les charges de 275 000 €.

Produits d'exploitation :

REVENTES	BP	CA	BP	DOB
	2015	2015	2016	2017
OM/TV/ Refus de Tri	228 582 €	137 422 €	187 880 €	190 000 €
Tri et carton	4 109 481 €	4 535 778 €	4 369 009 €	4 200 000 €
Déchèteries	1 836 564 €	1 623 215 €	1 606 275 €	1 310 000 €
(hors carton et TV)				
Total exploitation	6 174 627 €	6 296 415 €	6 163 164 €	5 700 000 €

L'exercice 2017 devrait être marqué par le recul des produits de reventes. En effet les prix de ventes sont orientés à la baisse notamment s'agissant des plastiques triés et des ferrailles. A cet égard, pour ce dernier gisement, la baisse 2016 a pu être circonscrite compte tenu des conditions applicables des marchés publics en cours.

Toutefois, ces derniers devant être renouvelés au 1er janvier 2017, les prix planchers très favorables qui protégeaient le syndicat vont diminuer de façon significative. Le manque à gagner par rapport au budget 2016 est estimé à 320 000 €.

Soldes d'exploitation par flux HT

SOLDE Net (D-R)	BP	CA	BP	DOB
	2015	2015	2016	2017
SOLDE OM/TV Refus	15 790 185 €	15 355 363 €	15 415 182 €	14 910 000 €
Solde Tri et Carton	3 538 097 €	3 046 715 €	3 546 083 €	1 050 000 €
Solde déchèteries	4 673 728 €	4 881 688 €	5 160 714 €	5 840 000 €
(hors carton et TV)				
Solde total	24 002 010 €	23 283 766 €	24 121 979 €	21 800 000 €

- **Ouvrages**

Les charges sur ouvrages intègrent, les charges financières, les amortissements et l'autofinancement ainsi que les charges associées aux ouvrages hors exploitation (fiscalité locale, assurances,…)

L'année 2017 prévoit une amélioration de la capacité d'autofinancement des ouvrages.

On notera également la réduction des charges financières en 2017. En recettes, le chapitre 76 comptabilisera le fonds de soutien pour la couverture des Indemnités capitalisées.

	BP	CA	BP	DOB
DEPENSES Ouvrages	2015	2015	2016	2017
Amortissement autofinancement	10 169 786 €	11 151 917 €	11 005 000 €	11 900 000 €
Charges financières	3 081 000 €	3 043 700 €	3 067 000 €	2 968 000 €
Autres charges et fiscalité ouvrages	2 693 000 €	2 318 825 €	1 467 000 €	1 620 000 €
Total ouvrages	15 943 786 €	16 514 442 €	15 539 000 €	16 488 000 €
RECETTES Ouvrages				
Reprises des subventions et provisions	1 402 500 €	1 402 130 €	1 206 165 €	850 000 €
Prestations diverses & recettes financières	68 320 €	90 828 €	907 590 €	530 000 €
Total ouvrages	1 470 820 €	1 492 958 €	2 113 755 €	1 380 000 €
SOLDE OUVRAGES	**14 472 966 €**	**15 021 484 €**	**13 425 245 €**	**15 108 000 €**

S'agissant des provisions, le syndicat est entré dans une logique de consignation à compter de 2016. De fait, le chapitre 68 prévoit des crédits réduits, l'essentiel des moyens en ce domaine étant transféré à la section d'investissement.

Enfin, pour ce qui concerne l'indemnité d'accueil versée aux communes accueillant un ISDND public, 2017 s'inscrira en continuité des exercices précédents.

En matière de produits, 2017 sera caractérisé par la croissance des reprise de subventions (centre de tri départemental). Aucune reprise de provision n'est envisagée à ce stade. Pour mémoire, les crédits en ce domaine concernent la couverture financière des travaux d'urgence sur les TMB (non réalisé à ce jour).

- **Soutiens**

Les soutiens constituent un bloc essentiel des ressources du syndicat. Déduits des contributions à l'exception des soutiens ambassadeurs et communication, ils assurent presque 1/4 des recettes de fonctionnement (11,2 M€).

Pour 2017, les soutiens (notamment Eco-emballages) resteront stables à performance égale.

En revanche, le projet de barème F mis en œuvre à compter de 2018 laisse présager une baisse de ces produits sous l'effet en particulier du plafonnement du booster à la performance de tri.

Structure, communication et prévention

La stabilité des charges de gestion est attendue pour 2017.

	Gestion du Siège social	Amortissements et charges financières du Siège	Gestion Structure administrative	Gestion du personnel (hors masse salariale)	Total Charges
BP 2016	215 000 €	295 000 €	275 000 €	245 000 €	1 030 000 €
DOB 2017	220 000 €	285 000 €	265 000 €	250 000 €	1 020 000 €

Le syndicat assure une stratégie de communication vers ses collectivités adhérentes, les mairies, les institutions, les partenaires associatifs et le grand public.

En matière de prévention, le programme est ajusté pour être couvert par la participation de l'ADEME. Dans ce cadre, 2016 avait déjà entériné la réduction des soutiens de l'ADEME liés à la prévention (fin du premier plan de prévention). Désormais, dans le cadre du CODEC, 135 000 € sont prévus annuellement.

Pour ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012), celles-ci s'articuleront comme les années passées entre le personnel permanent, dont l'effectif est stable depuis 2011 et les ambassadeurs. La masse salariale afférente à cette seconde catégorie dépend des besoins exprimés par les adhérents. Elle est financée par les participations par convention de mise à disposition des EPCI et par les soutiens dédiés Eco emballages.

Dans le cadre de la préparation budgétaire l'équivalent de 15 ETP (ambassadeurs du tri) est intégré au chapitre 012.

Le chapitre évoluera également sous l'effet des mesures réglementaires et sous l'effet du GVT (glissement, vieillesse, technicité) :

- revalorisation du point d'indice (1,2 %) par rapport à 2016,
- revalorisation indiciaire dans le cadre du PPCR (protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et rémunérations)

Enfin, 2017 verra la mise en œuvre du RIFSEEP, nouvelle structuration des régimes indemnitaires.

Année	Chapitre 12				*TOTAL Charges 012*	*TOTAL RECETTES (hors contributions)*	Total net
	Personnel administratif et technique hors ambassadeurs du tri (titulaires - 64111)	Personnel administratif et technique hors ambassadeurs du tri (tous contractuels, CDI, agents du service de remplacement, apprentis,stagiaires...)	Ambassadeurs du tri (titulaires et non-titulaires)	Charges patronales et assurances statutaires			
2016 (BP)	*1 169 000,00 €*	*158 300,00 €*	*397 000,00 €*	*851 200,00 €*	*2 575 500,00 €*	*795 500,00 €*	*1 780 000,00 €*
2017 (DOB)	*1 257 000,00 €*	*150 000,00 €*	*400 000,00 €*	883 000,00 €	*2 690 000,00 €*	*855 000,00 €*	*1 835 000,00 €*

Monsieur RICHARD tient à préciser que le syndicat n'a procédé à aucun recrutement en 2016. La différence entre le chapitre 12 du BP 2016 et le chapitre 12 du DOB 2017 est liée principalement à l'augmentation des charges, aux évolutions de carrière (avancement de grade et d'échelon), à l'augmentation de la valeur du point en 2017.

Section d'investissement

Rappel des opérations principales 2010-2015 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	**2010-2015**
ISDND SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	1 432 373 €	533 014 €	445 748 €	445 507 €	1 257 269 €	800 861 €	**4 914 772 €**
COMPOSTAGE	293 924 €	441 562 €	450 661 €	331 744 €	240 216 €	355 487 €	**2 113 594 €**
ISD LES PINEAUX	2 475 440 €	813 287 €	385 525 €	605 361 €	1 332 251 €	568 591 €	**6 180 456 €**
ISDND TALLUD STE GEMME	334 538 €	913 429 €	98 598 €	476 478 €	1 040 952 €	246 928 €	**3 110 923 €**
ISDND Sainte Flaive	114 141 €	2 764 862 €	860 845 €	357 557 €	642 139 €	1 027 970 €	**5 767 513 €**
ISDND TALMONT SAINT HILAIRE	1 098 136 €	374 080 €	107 528 €	159 749 €	3 196 €	6 028 €	**1 748 716 €**
PLATEFORME GIVRAND	23 990 €	378 489 €	1 006 201 €	16 952 €	- €	- €	**1 425 632 €**
TMB CHÂTEAU D'OLONNE	7 326 840 €	16 172 050 €	6 161 616 €	2 292 891 €	166 561 €	1 041 213 €	**33 161 171 €**
TMB St Christophe du Ligneron	8 521 588 €	24 070 899 €	3 325 143 €	199 957 €	1 051 304 €	134 728 €	**37 303 619 €**
TRANSFERT ILE d'YEU	2 042 579 €	2 898 324 €	1 109 694 €	80 657 €	128 101 €	6 517 €	**6 265 873 €**
TRANSFERT LA BARRE de Monts	82 199 €	6 256 €	30 947 €	641 613 €	67 265 €	- €	**828 279 €**
TRANSFERT LA GUERINIERE	421 610 €	985 892 €	1 089 046 €	16 313 €	1 514 €	1 403 €	**2 515 779 €**
TRI LA ROCHE SUR YON	73 862 €	3 599 €	- €	- €	167 012 €	30 941 €	**275 415 €**
TRI MOUZEUIL SAINT MARTIN	191 155 €	48 856 €	679 029 €	- €	1 475 €	1 298 €	**921 814 €**
TRI SAINT PROUANT	12 385 €	116 945 €	7 885 €	- €	26 284 €	28 381 €	**191 880 €**
USINE FOUSSAIS PAYRE	51 464 €	9 457 €	168 331 €	966 012 €	270 493 €	7 753 €	**1 473 510 €**
POLE LA ROCHE AJONCS	- €	19 155 €	23 232 €	1 428 497 €	808 933 €	2 172 331 €	**4 452 149 €**
TOTAL ANNUEL OUVRAGES	**25 629 119 €**	**51 176 868 €**	**16 398 276 €**	**8 155 010 €**	**7 408 555 €**	**6 718 126 €**	**115 485 954 €**

Les orientations 2017 proposent les crédits nouveaux à prévoir pour l'exercice à venir hors crédits de report liés aux opérations en cours (notamment le réaménagement du centre de transfert de Givrand).

- Transfert d'Angles (1,30 M€)
- Transfert de Saint-Prouant (0,95 M€)
- Transfert de La Boissière-de-Montaigu (secteur nord-est) (1,60 M€)
- Pôle de Mouzeuil-Saint-Martin (Transfert et CSR) (5,50 M€)
- Travaux sur ISDND (2,40 M€)

Il est précisé que les travaux à réaliser sur les centres de transfert sont programmés pour le second semestre 2017. Il est également indiqué que la transformation du pôle de Mouzeuil-Saint-Martin fera vraisemblablement l'objet d'un marché de conception-réalisation-exploitation (CREM)

A ces opérations, s'ajouteront les programmes du compostage individuel et des pavillons de compostage ainsi que les renouvellements de matériels requis (parcs roulant et informatique).

Enfin, pour les TMB, la réalisation d'un diagnostic est prévue en vue d'identifier les aménagements à réaliser (par exemple, changement d'une table densimétrique,…) pour optimiser l'exploitation future. Cette étude devrait intégrer l'analyse de l'opportunité d'envisager une unité de production de CSR sur le site de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Les crédits nécessaires aux travaux d'urgence sur les TMB (1,00 M€ avaient été inscrits sur le budget 2016). Si ces opérations venaient à être déportées sur le prochain exercice, alors, ces lignes budgétaires seraient intégrées au budget 2017.

3-2-3 Synthèse des dépenses d'équipement

OPERATION	Crédits de paiement	Crédits nouveaux	TOTAL HT
NON AFFECTE	- €	250 000 €	250 000 €
COMPOSTAGE	600 000 €	1 700 000 €	2 300 000 €
ENFOUISSEMENT	2 000 000 €	450 000 €	2 450 000 €
TRI DES DECHETS	2 800 000 €	100 000 €	2 900 000 €
TRANSFERT DES DECHETS	- €	5 450 000 €	5 450 000 €
UNITES DE CSR	- €	4 000 000 €	4 000 000 €
	5 400 000 €	11 950 000 €	17 350 000 €

- **Travaux d'amélioration-Référé TMB (rappel Budget 2016)**

S'agissant des TMB, il est précisé que des travaux d'urgence sont envisagés sur Saint-Christophe. Ces travaux seront intégralement autofinancés, et dans l'attente de la prise en charge par les entreprises et les assurances, la couverture de ces opérations sera assurée par une reprise de provision technique.

Ouvrage	Nature des travaux	Total général
Trivalandes	Travaux référé expertise - trommel	400 000 €
	Travaux référé expertise - biofiltre	300 000 €
	Travaux référé expertise - cuves process	150 000 €
	Travaux référé expertise - débourbeur déshuileur	100 000 €
	Travaux référé expertise - disconnecteur	10 000 €
	Travaux référé expertise - protection incendie décolmatage	10 000 €
	Travaux référé expertise - longueur câble canon à mousse	30 000 €
		1 000 000 €

- **Autres opérations de compostage**

Les crédits hors AP/CP relatifs au compostage concerneront le compostage individuel, les pavillons de compostage et les poulaillers pour un montant évalué à 400 000 €, une enveloppe consacrée au diagnostic sur les TMB de 200 000 €, et des crédits pour divers travaux hors programme lourd (100 000 €)

- **Dépenses d'équipement ISD (hors AP/CP)**

Ouvrage	Nature des travaux	Total général
ISD de Givrand	Travaux divers Renforcement réhabilitation A2 / A3 / Casier Z	20 000 € 250 000 €
ISD de Talmont	Travaux divers	20 000 €
ISD Ile d'Yeu	Travaux divers	20 000 €
ISD Les Pineaux	Travaux divers	35 000 €
ISD St Christophe	Travaux divers	35 000 €
ISD Ste Flaive des Loups	Travaux divers	35 000 €
ISD Tallud	Travaux divers	35 000 €
		450 000 €

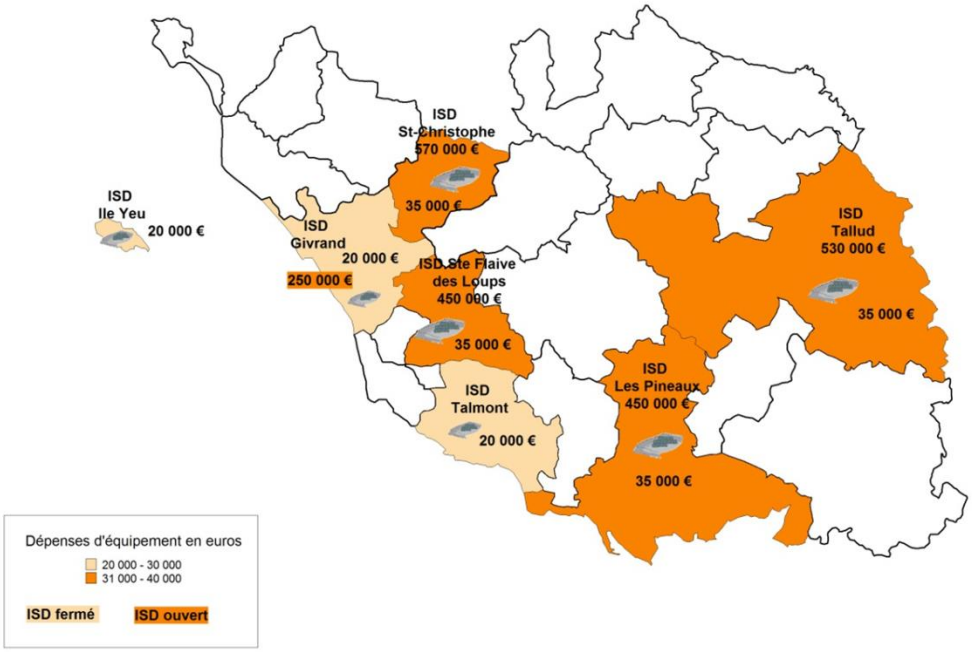

- **Dépenses d'équipement Transfert des déchets**

Ouvrage	Nature des travaux	Total général
Transfert La Barre-de-Monts	Travaux divers	15 000 €
Transfert La Guérinière	Travaux divers	15 000 €
Transfert Ile d'Yeu	Travaux divers	15 000 €
Transfert Givrand	Travaux divers	15 000 €
Transfert Foussais	Travaux divers	15 000 €
Transfert Angles	Travaux d'aménagement du centre de transfert	1 300 000 €
Transfert St-Prouant	Aménagement centre transfert	950 000 €
Transfert Boufféré	Travaux divers	12 500 €
Transfert Les Herbiers	Travaux divers	12 500 €
Transfert de Mouzeuil	Transformation du site	1 500 000 €
Transfert la Boissière de M.	Construction ouvrage	1 600 000 €
		5 450 000 €

- **Dépenses d'équipement Unité de production de CSR**

Ouvrage	Nature des travaux	Total général
Unité de Mouzeuil	Réalisation	4 000 000 €

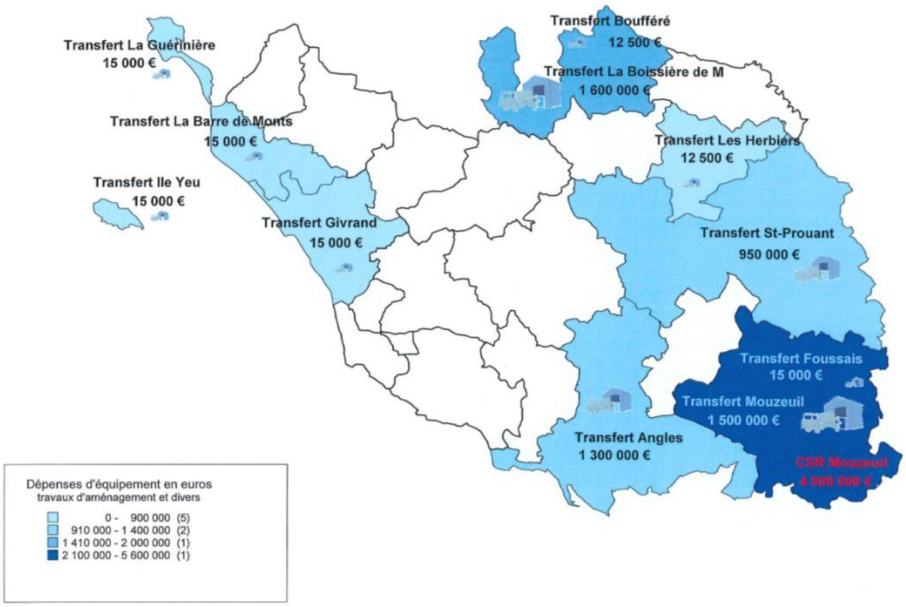

3-2-4 Contributions 2017

Compte tenu des orientations budgétaires, les contributions 2017 devraient rester stables pour les adhérents (à tonnages constants). Les collectivités nouvellement engagées dans la redevance incitative verront vraisemblablement leur participation se réduire.

Le coût par habitant continuera à se situer autour de 43 €, niveau stabilisé depuis 2013.
Le tableau ci-dessous propose le rappel des contributions votées pour les 4 derniers exercices.

	Montant € TTC	**Pop. DGF**	**Coût/hab. DGF**
Evaluation 2017 (septembre 2016)	*32 800 000 €*	*773 447*	*42.54 €*
CONTRIBUTION 2016 votée	33 115 195 €	773 447	42.82 €
CONTRIBUTION 2015 votée	32 990 581 €	767 155	43,00 €
CONTRIBUTION 2014 votée	32 894 828 €	760 680	43.24 €
CONTRIBUTION 2013 votée	32 550 931 €	756 711	43.01 €

Calendrier:

Validation projet de tonnages:	6 octobre 2016
Commission gestion:	8 novembre 2016
Envoi projets contributions aux collectivités adhérentes:	10 novembre 2016
voté Comité syndical:	20 Décembre 2016
Notification aux adhérents:	Janvier 2017

Monsieur ROBINEAU demande si les délégués présents ont des observations à formuler sur la mise en place du nouvel outil de calcul. Cet outil permet à chaque collectivité de calculer le montant de sa contribution en fonction de ses tonnages ainsi que de réaliser des simulations.

Aucune observation n'est formulée.

Les projets de tonnages 2017 ont été adressés aux collectivités et doivent être validés au plus tard le 6 octobre prochain. Trivalis s'engage à ce que toutes les collectivités aient les données avant le 15 novembre pour que les adhérents puissent fixer leur prix de redevance avant la fin novembre.

S'agissant des prix unitaires, le comité syndical a décidé lors de sa réunion de juin 2016 de la clé de répartition des charges du tri pour 2017. 25 % des charges du tri seront ainsi refacturés sur la ligne des OM/TV/Refus de tri.
La grille des prix sera élaborée en octobre sur la base des tonnages prévisionnels 2017 que chaque adhérent aura validé pour son territoire.
Les projets de contribution 2017 seront adressés aux EPCI début novembre après présentation à la commission gestion. Le vote des participations interviendra ensuite au Comité syndical de décembre 2016.
Des tendances de prix se dessinent pour les principaux déchets et matériaux :

- ***Partie charges :***

Tri : réduction du coût unitaire des emballages avant répartition : de 400 € à 290 € (215 € /T HT facturable).
OM-TV-REFUS : légère croissance du coût avant répartition (+2,5 % soit165 €/T HT) mais réduction du coût facturable à 178 €/T HT contre 185 € en 2016 (-3,8 %).
Déchèteries : pour l'essentiel des matériaux, le coût unitaire des charges ne devrait être affecté que par la révision de prix annuelle.
La ferraille va voir sa structure de facturation changer. En effet, les nouveaux marchés distinguent les charges et produits. La grille de prix intégrera cette évolution.

D'une façon générale, la partie charge en volume devrait diminuer en 2017, compensant la baisse des reventes.

- ***Partie Reventes :***

Tri : les prix de revente seront certainement orientés à la baisse pour les plastiques. Les cartonnettes devraient connaitre un phénomène inverse. Enfin le papier apparaît stable (70 €/T)
Déchèteries : le prix de la ferraille qui avait pu être maintenu en 2016 va décroître. En revanche, le carton issu de déchèterie, qui était contracté avec les charges en 2016, apparaîtra en revente de façon distincte en 2017. Son prix s'oriente légèrement à la hausse.

- ***Partie Soutiens :***

Pas de changement à ce stade pour 2017 dans la structure de calcul des soutiens. Il faudra toutefois attendre la confirmation de la prolongation d'un an de l'agrément actuel d'Eco-Emballages pour confirmer cet aspect.

3-2-5 - Situation de la dette

Le CRD prévisionnel au 31/12/2016 sera de 67,02 M€. Après prise en compte du fonds de soutien, le CRD net sera de 62,19 M€ soit 80,4 €/habitant.

Le CRD au 31/12/16 dépendra de la vitesse d'exécution de la réalisation de VENDEE TRI et de la consolidation des contrats de financement.

Le solde sera consolidé d'ici le 30 juin 2017.
6,384 M€ ont été consolidés à ce jour sur les 15,60 M€ contractés pour le financement de VENDEE TRI.

Des négociations sont engagées avec les partenaires financiers pour réduire le taux moyen de la dette, actuellement de 3,7%.

La dette par habitant est présentée ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CRD Net au 31/12/N	66 639 373	63 820 867	63 258 259	*62 185 060*	*63 580 589*	*55 904 454*
Dette nette/Hab	87,74	83,90	82,46	*80,40*	*81,30*	*70,77*

Prévision 2017 :

Le niveau des charges financières est estimé à 2,412 M€ (5% des recettes réelles de fonctionnement).

Le capital remboursé en 2017 est estimé à 8,119 M€ contre 8,506 M€ en 2016.

La dette par habitant devrait être stable en 2017.

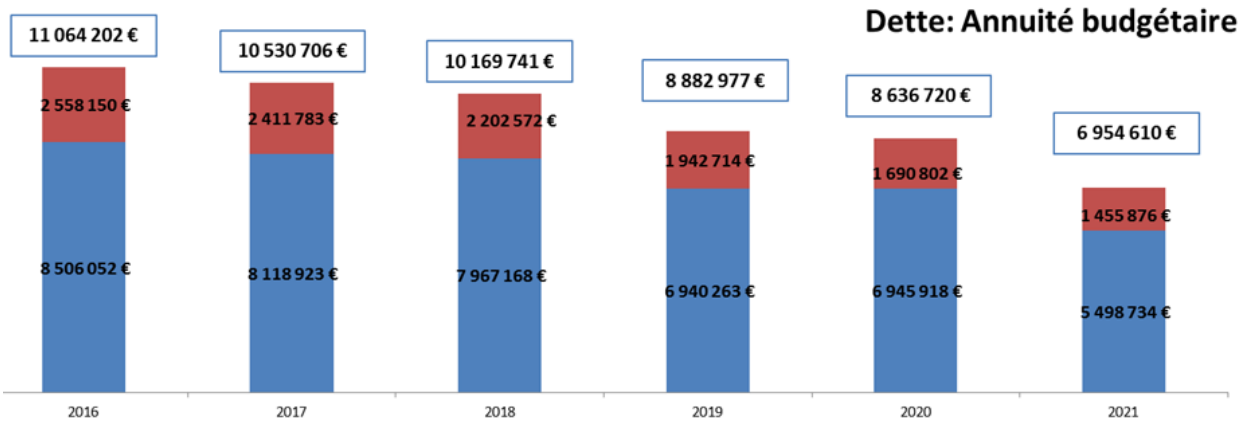

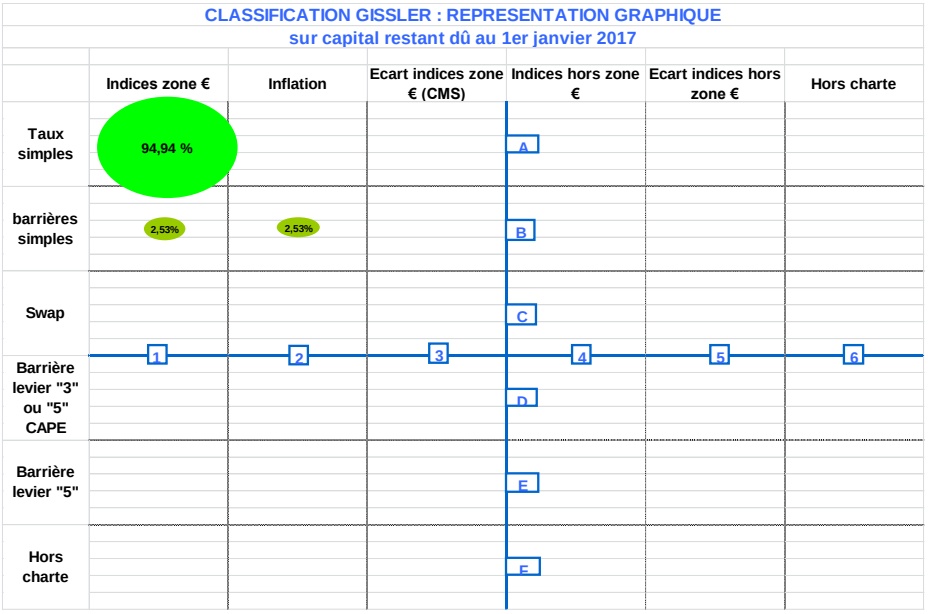

3-3 Dématérialisation des factures

Monsieur RICHARD rappelle que Trivalis, à l'instar des autres collectivités publiques, aura l'obligation à compter du 1er janvier 2017, d'être en capacité de recevoir et d'émettre ses factures en format dématérialisé.

Dans ce cadre, le service informatique réalise une plateforme de réception. Celle-ci permettra de télécharger les factures déposées par les entreprises sur le portail de l'Etat « Chorus pro ».

Pour les entreprises non concernées par le portail de l'Etat, il pourra être proposé de déposer directement les documents en format dématérialisé sur le support du syndicat.

L'objectif est ainsi d'automatiser au maximum le flux de traitement des factures jusqu'à leur règlement et réduire les charges ajoutées liées aux actions intermédiaires.

3-4 Convention de partenariat DDFIP/Trivalis

Monsieur RICHARD informe les membres du comité syndical que Trivalis développe avec les services de la Trésorerie et de la Direction Départementale des Finances Publiques une démarche partenariale dont la finalité est d'atteindre, à terme, la certificabilité des comptes.

Monsieur LARRIEU, comptable public du syndicat, présente rapidement en quoi consiste cet engagement partenarial et le contenu de la convention qu'il est proposé de signer entre la TPYEM, la DDFIP85 et Trivalis :

- développer une démarche partenariale de qualité,
- accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers,
- offrir un service de qualité aux partenaires et aux usagers.

ENGAGEMENT PARTENARIAL
TRIVALIS - TPYEM - DDFiP85

L'engagement partenarial 2016 – 2019 s'articule autour de 5 principaux axes et 8 actions :

- Axe 1 : Accompagner et fiabiliser les échanges *(La qualité des échanges d'information est indispensable à la bonne exécution et à la fiabilité des opérations).*
- Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures en modernisant et en optimisant la chaîne de la recette *(La qualité du recouvrement doit s'appuyer sur des procédures rénovées et des outils modernisés).*
- Axe 3 : Améliorer l'efficacité des procédures en modernisant et en optimisant la chaîne de la dépense *(L'optimisation de la dépense et du délai de paiement doit s'appuyer sur des procédures rénovées et des outils modernisés).*
- Axe 4 : Renforcer la qualité des comptes et de l'information financière *(La qualité des comptes est un enjeu majeur qui participe à l'amélioration de la production du compte de gestion et de l'état de l'actif).*
- Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale et financière au service des responsables *(Le comptable et les services de la DDFiP accompagnent l'ordonnateur par leur expertise fiscale et financière).*

ENGAGEMENT PARTENARIAL
TRIVALIS - TPYEM - DDFIP85

=> Favoriser les échanges et la concertation :

- Par des échanges fructueux et de qualité, une concertation régulière, tant au niveau de l'encadrement que des agents du Syndicat et de la Trésorerie.

- Par des flux de qualité (budget, titre, mandat, inventaire...) dans un environnement dématérialisé afin d'optimiser les chaînes de traitement et à assurer la bonne exécution des opérations.

=> Optimiser le recouvrement des recettes :

- Avec un suivi partenarial des restes à recouvrer permettant d'identifier les éventuels retards et difficultés afin d'intervenir de manière amiable le plus rapidement auprès des redevables.

- Avec la mise en oeuvre du paiement dématérialisé par internet (TIPI) , ainsi que le déploiement du titre PES ASAP assorti d'un talon de paiement par chèque.

ENGAGEMENT PARTENARIAL
TRIVALIS - TPYEM - DDFIP85

=> Rénover les méthodes de contrôle des dépenses publiques :

- Dans un esprit d'ouverture et une relation de confiance ordonnateur / comptable, pour évaluer conjointement l'organisation et les procédures sur une chaîne de dépense

*- Dans le cadre d'une démarche conventionnelle novatrice de **contrôle allégé en partenariat** de la dépense, autorisée par l'arrêté du 11 mai 2011 du Ministre du Budget et des comptes publics*

=> Renforcer la qualité des comptes et de l'information financière

- La qualité des comptes est un enjeu majeur pour le pilotage et le management des collectivités locales. Elle constitue un vecteur d'information externe à destination de la Chambre régionale des comptes, des partenaires financiers et des usagers

- La démarche de "certificabilité" des comptes, préalable à leur éventuelle certification, vise à renforcer leur régularité, leur sincérité pour donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière de la collectivité.

ENGAGEMENT PARTENARIAL
TRIVALIS - TPYEM - DDFiP85

=> Développer l'expertise comptable, fiscale et financière au service des responsables

- Le comptable assure des fonctions d'information et d'alerte dans le domaine de la TVA. Il est l'interlocuteur de proximité des collectivités en liaison avec la DDFiP, pour une meilleure sécurité juridique des opérations souvent complexes et dont l'enjeu financier est important.

- Le comptable produit des documents de synthèse sur l'activité de la collectivité et un document de valorisation du compte de gestion

Monsieur RICHARD indique que, dans ce cadre, une autre convention sera également signée à l'issue du comité syndical entre la Trésorerie Pays Yonnais Essartais Municipale (TPYEM) et Trivalis. Celle-ci prévoit le contrôle allégé partenarial et différentes actions visant à poser le cadre de la relation entre les services de l'Etat et de la collectivité en vue de moderniser et d'optimiser la qualité des comptes.

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

L'optimisation de la dépense et du délai de paiement doit s'appuyer sur des procédures rénovées et des outils modernisés.

La rénovation des méthodes de contrôle *des dépenses publiques pour en optimiser l'exécution, suppose de raisonner sur l'ensemble de la chaîne administrative associant étroitement l'ordonnateur et le comptable.*

Elle s'appuie ***sur une confiance réciproque des partenaires*** *dans un esprit d'ouverture, et sur un partage réciproque des informations.*

Elle permet ainsi de mieux se concentrer ***sur des opérations à enjeu*** *et sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.*

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

Le CAP est une méthode rénovée de contrôle de la dépense publique locale

L'arrêté du 11 mai 2011 *du Ministre du Budget et des comptes publics permet au comptable et à l'ordonnateur d'évaluer conjointement l'organisation et les procédures de leurs services en charge de l'exécution des dépenses. Cette démarche suppose de raisonner sur l'ensemble de la chaîne administrative associant étroitement l'ordonnateur et le comptable.*

L'article 42 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique fonde le contrôle sélectif comme le principe du contrôle de la dépense locale par le comptable public : le contrôle allégé en partenariat s'inscrit dans un cadre juridique désormais bien établi et reconnu, y compris par le juge financier.*

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

Le CAP est une méthode rénovée de contrôle de la dépense publique locale

Des contrôles plus efficaces *permettent d'évaluer et de fiabiliser les procédures de l'ordonnateur et du comptable en agissant sur les causes du risque et pas simplement sur ses manifestations.*

Des procédures plus fluides *participent à l'amélioration des délais de paiement avec un contrôle a posteriori d'un échantillon réduit d'opérations quand les risques sont maîtrisés et avec l'allègement de la transmission des pièces justificatives quand les procédures sont maîtrisées.*

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

Le CAP est un diagnostic réalisé par une équipe mixte missionnée par l'ordonnateur et le comptable

Dans le cadre d'une lettre de mission *co-signée par l'ordonnateur et le comptable, une équipe mixte évalue conjointement l'organisation et les procédures des services en charge de la chaîne de dépense retenue (chaîne des dépenses de personnel pour Trivalis).*

Le diagnostic conjoint *réalisé sur l'ensemble de la chaîne de dépense conduit à l'évaluation commune de la maîtrise des risques et de la fiabilité des procédures (Pour Trivalis : contrôle réalisé en juillet 2016 sur la paie du mois de mai 2016).*

Des questionnaires d'évaluation *élaborés par la DGFIP (questionnaire de contrôle interne et questionnaire métiers relatif à la chaîne de la dépense retenue) permettent d'analyser les risques sur l 'environnement du contrôle interne et sur la chaîne de la dépense elle même.*

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

La convention de CAP résulte de la bonne maîtrise des risques et de la fiabilité de la chaîne diagnostiquée

Un rapport commun de diagnostic *produit à l'issue des contrôles, retrace les points forts et les points faibles de la chaîne de la dépense et permet ainsi d'en apprécier la fiabilité et le degré de maîtrise des risques.*

Un plan d'actions *permet de cibler les anomalies à corriger et les mesures ainsi que le calendrier à mettre en œuvre pour procéder aux corrections qui s'imposent.*

Au regard de la couverture des risques identifiés lors du diagnostic, il peut être proposé une ***signature de la convention de contrôle allégé en partenariat*** *autorisant le comptable à procéder à des contrôles allégés des dépenses concernées durant toute la période de la convention.*

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

> Si risques faibles

La couverture des risques identifiés lors du diagnostic est suffisante pour pouvoir mettre en place dans les meilleurs délais une convention de contrôle allégé en partenariat (même en cas d'élaboration d'un plan d'action).

> Si risques modérés

La couverture des risques identifiés lors du diagnostic nécessite la mise en place d'un plan d'actions qui devra faire l'objet d'un suivi par les responsables de mission.. La mise en place de la convention ne sera effective qu'après application vérifiée du plan d'actions.

Pour Trivalis, le niveau faible niveau de risques identifié, conduit à signer la convention de CAP

7

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

La signature de la convention de CAP **dispense l'ordonnateur de produire les pièces justificatives des dépenses**, prévues à l'annexe I du code général des collectivités territoriales, à l'appui des mandats

*> Pour les dépenses de personnel dont le **montant est inférieur au seuil de 2.000 euros.***

> Il doit en assurer l'archivage au moins jusqu'à l'apurement définitif du compte de gestion de l'exercice des dépenses qu'elles justifient ou jusqu'à la prescription de cet apurement.

> Les dites pièces justificatives doivent être accessibles au comptable dans le cadre des contrôles de suivi de prévus dans la convention de CAP, sur simple demande de sa part.

8

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

Suite à la signature de convention de CAP **l'ordonnateur s'engage notamment :**

- *A mettre en œuvre le plan d'actions joint en annexe de la convention*

- *A informer le comptable de tout changement significatif dans l'organisation susceptible de modifier les constatations initiales du diagnostic*

- *A répondre dans les meilleurs délais aux demandes de régularisations et/ou d'annulations du comptable en cas de détection par ce dernier d'anomalies lors de l'exercice de ses contrôles a posteriori*

- *A ne pas fractionner le mandatement des dépenses dans le seul but d'émettre des mandats dont le montant unitaire est inférieur au seuil fixé pour la transmission des pièces justificatives*

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

Suite à la signature de convention de CAP **l'ordonnateur s'engage notamment :**

- A mentionner sur les mandats les références des pièces justificatives qu'il est dispensé de produire

- A transmettre au comptable public s'il le demande, gratuitement et dans un délai maximal de vingt jours, les pièces justificatives pour les mandats dispensés de production.

- A permettre au comptable public ou ses collaborateurs d'accéder à tout moment aux pièces justificatives dispensées de production

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

Suite à la signature de convention de CAP **le comptable s'engage notamment :**

- A payer les mandats de dépenses de personnel dans un délai maximal de 3 jours à compter de leur réception et les charges sociales impérativement le 5 du mois suivant.

- A apporter son concours, le cas échéant, pour assurer des formations aux règles de la comptabilité publique à destination des agents de l'ordonnateur, gestionnaires des dépenses.

- A restituer à l'ordonnateur, à chaque fin d'exercice, un bilan quantitatif et qualitatif de l'exécution des mandats.

- A informer l'ordonnateur si, dans le cadre de ses contrôles a posteriori, le comptable constate des anomalies, afin de lui permettre d'y remédier dans les meilleurs délais.

CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE EN PARTENARIAT TRIVALIS - TPYEM

La convention de CAP entre TRIVALIS et la TPYEM est conclue à compter du **27 septembre 2016** pour une durée de **trois** ans jusqu'au **31 décembre 2019.**

- Les parties peuvent à tout moment résilier, d'un commun accord, la présente convention.

- L'ordonnateur a la possibilité, s'il constate une perte d'efficacité au sein de ses services et/ou une perte de maîtrise satisfaisante et durable des risques de la chaîne de dépenses, de résilier la présente convention.

- Le comptable public peut, à tout moment, résilier la présente convention et/ou suspendre immédiatement et unilatéralement la dispense de transmission des pièces justificatives prévue à l'article 3, si ses contrôles a posteriori démontrent une perte de maîtrise satisfaisante et durable des risques de la chaîne de traitement des dépenses.

Monsieur ROBINEAU prend la parole et poursuit avec la présentation de la partie administrative.

4 – Administratif

4-1 Décisions du PRESIDENT prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D107-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au président,

Le Président a reçu délégation :

Finances

- pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 21 juin 2016.

Pas de décisions prises dans ce domaine.

Marchés publics

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil de 209 000 euros hors taxe, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

►A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 21 juin 2016.

Code nomenclature	Famille Homogène Subdivision de la famille homogène		
02	**Déplacements**		**2 099,23**
02.01	**Services de transport : agents et élus Trivalis**		**207,15**
	2016_M281 : Trajet aller et retour Fromentine - Ile d'Yeu le 23/08 - TTC	YEU CONTINENT	*16,65*
	2016_M282 : Trajet aller et retour Fromentine - Ile d'Yeu le 7/09 - TTC	YEU CONTINENT	*98,05*
	2016_M283 : Trajet aller Fromentine - Ile d'Yeu le 06/09 - TTC	YEU CONTINENT	*6,75*
	2016_M284 : Trajet retour Ile d'Yeu - Fromentine le 06/09 - TTC	OYA HELICOPTERE	*45,00*
	2016_M263 : Trajet aller et retour Fromentine - Ile d'Yeu le 19/07 - TTC	YEU CONTINENT	*40,70*
02.02	**Services de transport : hors agents et élus Trivalis**		**1 809,08**

	2016_M293 : Transport en cars de La Roche sur Yon pour des visites des sites du Relais Atlantic à Couëron (44) et Poitou Polystyrènes à Payré (86) pour les agents de déchèteries	TRANSPORTS RIGAUDEAU	*1 809,08*
02.03	**Service de location**		**83,00**
	2016_M274 : Location d'un véhicule de 20 m3 avec hayon pour le transport du compost	EUROPCAR	*83,00*
03	**Documentation générale et technique**		**932,76**
03.01	**Presse**		**69,34**
	2016_M270 : Abonnement au Courrier vendéen	LE COURRIER VENDEEN	*69,34*
03.02	**Magazines et revues**		**340,94**
	2016_M322 : Abonnement au Courrier des Maires et des élus locaux	GROUPE MONITEUR	*145,94*
	2016_M327 : Abonnement à Déchets Infos	DECHETS INFOS	*195,00*
03.03	**Autres documentations**		**522,48**
	2016_M278 : Abonnement annuel (logiciel de sondage)	SURVEY MONKEY	*333,33*
	2016_M252 : Abonnement au Code de la Fonction Publique Territoriale	EDITIONS DU PAPYRUS	*189,15*
04	**Etudes, Assistance et Conseils** *(hors opérations de construction)*		**23 117,00**
04.02	**Services de conseil et études**		**19 245,00**
	2016_M171 : Etude d'impact de l'ancien CET de Givrand sur le ruisseau du Grenouillet et propositions de travaux de réhabilitation	ECOGEOS	*17 150,00*
	2016_M329 : Modification de l'étude de la filière d'assainissement non collectif sur le centre de transfert d'Angles	SICAA ETUDES	*75,00*
	2016_M334 : Etude géotechnique dans le cadre de la construction d'un auvent sur le centre de transfert de Givrand	IGESOL	*2 020,00*
04.04	**Services d'huissier, de notaire**		**400,00**
	2016_M234 : Constat d'affichage du PC modificatif n°2 de la plateforme de déchets verts et de gravats sur l'Ile d'Yeu	SCP PATY & MARIONNEAU	*400,00*
04.06	**Services de géomètres, expert**		**2 250,00**
	2016_M291 : Assistance foncière dans le cadre de la finalisation de la haie à Trivalonne	DYNAMIQUES FONCIERES	*2 250,00*
04.07	**Services d'ingénierie**		**1 222,00**
	2016_M215 : Mission CSPS niveau 3 pour la création de l'alvéole B4 sur le site de Saint-Christophe du Ligneron	BUERAU VERITAS	*1 222,00*
05	**Entretien, nettoyage**		**617,00**
05.01	**Services de pressing**		**617,00**
	2016_M225	2M PRESSING	*16,50*
	2016_M232	2M PRESSING	*16,50*
	2016_M247	2M PRESSING	*224,00*
	2016_M251	2M PRESSING	*220,00*
	2016_M257	2M PRESSING	*120,00*
	2016_M299	2M PRESSING	*20,00*
06	**Fêtes et réception**		**54,55**
06.05	**Autres prestations**		**54,55**
	2016_M235 : Achat d'un bouquet	FLORY	*54,55*
07	**Formation**		**3 238,00**
	2016_M063 : Formation maître composteur sur 7 jours - TTC	TERRE-NET	*1 200,00*
	2016_M217 : Formation "Risques Incendie et Prévention Gestes et Postures"	CONSEIL SECURITE FORMATION	*2 038,00*
09	**Frais postaux**		**311,76**
09.03	**Frais d'expédition**		**311,76**
	2016_M237 : Transport pour retour d'écrans d'ordinateurs - siège Trivalis	FEDEX	*311,76*
10	**Hygiène et sécurité**		**323,64**
10.01	**Equipements et accessoires de sécurité**		**323,64**
	2016_M249 : Acquisition de vêtements de protection	France PROTECT	*323,64*
12	**Petit équipement**		**120,83**

12.02	**Non consommables**		**120,83**
	2016_M250 : Achat d'une cafetière pour la tisanerie de l'étage	BOULANGER	*41,66*
	2016_M260 : Acquisition de cadres photos	MR BRICOLAGE	*79,17*
13	**Restauration**		**14 768,22**
13.02	**Service de restauration extérieure**		**537,00**
	2016_M236 : Restauration dans le cadre de la réunion des techniciens, décentralisée le 9/06 - TTC	L'ESTRAN	*297,00*
	2016_M222 : Restauration pour le groupe Impact Paprec le 22/06	LES PETITS VENTRES DE TERRE	*240,00*
13.03	**Tickets restaurant**		**14 231,22**
	2016_M233 : juin	EDENRED	*6 054,70*
	2016_M272 : juillet et août	EDENRED	*8 176,52*
15	**Services de conception et de réalisation**		**22 064,52**
15.03	**Conception et réalisation de supports audio ou audiovisuel**		**22 064,52**
	2016_M303 : Création de spots radio pour la campagne de communication sur le nouveau tri	ALOUETTE	*8 500,00*
	2016_M304 : Création d'un publireportage pour la campagne de communication sur le nouveau tri (tournage 3 min 30)	SAEM VENDEE IMAGES TV VENDEE	*3 676,00*
	2016_M319 : Réalisation d'un film institutionnel - Trivalis	AMP INTERACTIVE	*9 888,52*
16	**Services d'impression et de diffusion**		**21 186,90**
16.04	**Diffusion print, audio, vidéo et digital**		**21 186,90**
	2016_M259 : Insertion publicitaire dans le journal du Parlement	OFFICE DE PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES	*5 400,00*
	2016_M298 : Achat d'espace publicitaire - dépliant "Invitation en Vendée - Fête de l'Humanité"	COM'85	*300,00*
	2016_M300 : Achat d'espaces publicitaires (journal Ouest France) pour la campagne de communication sur le nouveau tri	PRECOM	*4 162,20*
	2016_M301 : Achat d'espaces publicitaires (Journal du Pays Yonnais, Journal des Sables et Le Courrier Vendéen) pour la campagne de communication sur le nouveau tri	HEBDOS COM	*3 798,00*
	2016_M302 : Achat d'espaces publicitaires sur les écrans de cinéma pour la campagne de communication sur le nouveau tri	CIREO CINE REGIE OUEST	*7 526,70*
17	**Supports d'information et de communication**		**560,00**
17.01	**Supports pour les actions de communication ou de prévention**		**560,00**
	2016_M323 : Fourniture et impression de bandes adhésives ferreuses et de flèches magnétiques	DL SYSTEM	*560,00*
18	**Produits, objets, lots**		**25 397,41**
18.01	**Commande de produits existants**		**10 521,39**
	2016_M273 : Achat de vaisselle biodégradable - Les Terres de Jim 2016	BIO FUTURA BV	*9 606,55*
	2016_M275 : Fourniture d'abreuvoirs et de sacs de blé suite disparition sur la déchèterie de Chantonnay	ADAPEI ARIA	*27,34*
	2016_M311 : Achat de gachipains	ADAPEI ARIA	*848,20*
	2016_M324 : Fourniture de bacs à bec pour animations scolaires	MAXIPAP	*39,30*
18.02	**Commande de fabrication**		**14 451,02**
	2016_M203 : Fourniture et pose de rangements et aménagements pour sacs - Trivalandes	TERRIEN	*979,02*
	2016_M330 : Achat de sacs biodégradables	GROUPE BARBIER	*9 872,00*
	2016_M331 : Achat de sacs kraft	PAPYRA	*3 600,00*
18.03	**Conditionnement**		**425,00**
	2016_M258 : Conditionnement du compost en sachet pour remettre en cadeaux aux visiteurs du site de Trivalandes	ESAT YON ET BOCAGE	*425,00*
22	**Télécommunications**		**2 407,20**
22.01	**Equipements et accessoires**		**2 407,20**

	2016_M254 : Renouvellement de mobiles	ORANGE	*1 308,61*
	2016_M224 : Renouvellement de 2 portables et acquisition d'accessoires	ORANGE	*1 041,96*
	2016_M262 : Acquisition d'accessoires (câbles, étuis)	BOULANGER	*56,63*
25	**Equipements informatiques**		**366,12**
25.02	**Périphériques, accessoires et consommables**		**366,12**
	2016_M220 : Acquisition de displayport (câble convertisseur)	YELLOW NETWORK	*292,50*
	2016_M276 : Fourniture de souris sans fil	MAXIPAP	*73,62*
26	**Licences / Logiciels**		**30 348,74**
26.01	**Abonnements et droits d'utilisation**		**5 348,74**
	2016_M285 : Droit d'accès Insito pour la période du 01/09/16 au 31/08/17	FINANCE ACTIVE	*5 348,74*
	2016_M286 : Licence Office 368 Business - 1 an	PENTASONIC	*0,00*
26.03	**Services sur logiciels et licences**		**25 000,00**
	2016_M028 : Contrat de maintenance - logiciel Vdoc	VISIATIV	*25 000,00*
27	**Dématérialisation**		**11 971,00**
27.01	**Equipements**		**400,00**
	2016_M256 : Commande de clés de signatures électronique et support clé USB	E-COLLECTIVITES	*400,00*
27.02	**Abonnement et assistance**		**11 571,00**
	2016_M229 : Renouvellement du forfait de publication Pack Marchés Online	GROUPE MONITEUR	*771,00*
	2016_M288 : Souscription forfait européen sur BOAMP	DILA	*10 800,00*
28	**Services informatiques**		**24 850,00**
28.03	**Services de traitement de données et d'hébergement**		**24 850,00**
	2016_M219 : Refonte du site Web trivalis.fr	CUBE	*24 850,00*
29	**Parc automobile**		**207 551,00**
29.01	**Achat de véhicules**		**207 319,24**
	2016_M067 : Acquisition de véhicules de service (MBdC, montant estimatif non contractuel pour 3 ans)	LA ROCHE AUTOMOBILES	*207 319,24*
29.02	**Fournitures, consommables et petits équipements**		**120,10**
	2016_M325 : Acquisition d'une carte mémoire cartographie pour véhicule	LA ROCHE AUTOMOBILES	*120,10*
29.03	**Services de révision, contrôle**		**111,66**
	2016_M238 : Contrôle technique de deux Clio III	LA ROCHE AUTOMOBILES	*111,66*
30	**Bâtiment (siège de Trivalis)**		**46 588,73**
30.03	**Service d'entretien et de nettoyage**		**1 300,75**
	2016_M253 : Reprise des regards au sous-sol et curage des EU/EP	ORTEC	*1 300,75*
30.04	**Contrôles réglementaires des équipements des bâtiments**		**7 049,79**
	2016_M175 : Contrat de maintenance - entretien du système d'alarme incendie	MAVIP SECURITE	*390,00*
	2016_M178 : Contrat de maintenance - vérification de l'installation électrique	SOCOTEC	*1 653,64*
	2016_M180 : Contrat de maintenance - ascenseurs	OTIS	*2 006,15*
	2016_M176 : Contrat de maintenance - entretien du matériel de lutte contre incendie - (montant estimatif sur 4 ans)	VPI	*3 000,00*
30.06	**Travaux de second œuvre**		**37 994,57**
	2016_M255 : Réparation des 4 portes d'entrée	TERRIEN	*1 838,16*
	2016_M314 : Reprise et raccords murs et plinthes - sous-sol	PELARD	*4 320,00*
	2016_M326 : Reprise du bardage extérieur - désordre assurance Dommages-ouvrages SMABTP	TERRIEN	*31 836,41*
30.10	**Divers**		**243,62**
	2016_M287 : Pose de cadre, espace détente à Trivalis	TERRIEN	*243,62*
31	**Extérieurs bâtiment (siège de Trivalis)**		**302,00**
31.02	**Service d'entretien, réparation**		**302,00**
	2016_M239 : Réfection du marquage au sol "STOP"	DOMOTIQUE 85	*302,00*

32	**Matériels, machines et équipements**		**87 333,28**
32.01	**Petit outillage**		**1 179,72**
	2016_M317 : Fourniture de joints et d'écrous dans le cadre de la modification du système d'ouverture/fermeture des pots de purge des ventilateurs à Trivalandes	SEFI	*1 179,72*
32.03	**Achat ou location de matériels roulants**		**19 000,00**
	2016_M231 : Location d'une chargeuse avec chauffeur pour le relevage des tas de matériaux concassés sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups	BATI RECYCLAGE	*19 000,00*
32.04	**Achat ou location d'équipements de compactage**		**53 140,00**
	2016_M062 : Location d'un compacteur sur l'ISDND des Pineaux	TERRE-NET	*53 140,00*
32.05	**Achat ou location d'autres matériels, machines et équipements**		**2 100,00**
	2016_M264 : Location de benne EKOPNEUS pour les déchèteries d'Angles, Ile d'Yeu, Givrand et Saint-Prouant	BATI RECYCLAGE	*2 100,00*
32.06	**Travaux sur matériels, machines et équipements**		**11 913,56**
	2016_M244 : Réparation du moteur du tracteur du site de Trivalonne	MAV	*11 913,56*
33	**Services liés à la pollution et aux nuisances**		**25 651,61**
33.02	**Fourniture et installation d'équipements de lutte**		**9 323,61**
	2016_M228 : Pose de portiques de pulvérisation par voie de vapeurs sèches sur les portes à Trivalandes	ALLEZ ET CIE	*9 323,61*
33.03	**Services de dépollution**		**16 328,00**
	2016_M218 : Découpe et conditionnement de déchets radioactifs - déchèterie de Sainte-Anne	DERICHEBOURG	*3 478,00*
	2016_M277 : Prise en charge de déchets radioactifs - Déchèterie de Sainte-Anne	ANDRA	*6 425,00*
	2016_M335 : Prise en charge de déchets radioactifs - ISDND de Tallud Sainte-Gemme	ANDRA	*6 425,00*
34	**Services d'analyses, de contrôles, d'essais et de surveillance**		**11 981,00**
	2016_M211 : Suivi naturaliste et accompagnement de prise en compte de la biodiversité sur les sites de Trivalandes, Tallud Sainte-Gemme, Les Pineaux et Sainte-Flaive des Loups	ADEV	*11 981,00*
36	**Services de transport et d'évacuation**		**18 101,42**
	2016_M292 : Transport en FMA et stockage d'apports du bassin 4 du site de Trivalonne vers La Chaize le Vicomte puis Mouzeuil Saint-Martin	DUFEU	*4 171,42*
	2016_M058 : Déplacement d'une presse à balles du centre de tri de La Roche Sur Yon vers le centre de tri départemental à la Ferrière Vendée Tri	GROUPE HUGUET	*13 930,00*
37	**Services de traitement et/ou de valorisation**		**412,59**
	2016_M248 : Traitement des pneumatiques usagés non pris en charge par ALIAPUR sur l'Ile d'Yeu	BATI RECYCLAGE	*412,59*
38	**Non-Conformité**		**531,40**
	2016_M214 : Déchèterie de La Bruffière - Amiante	BATI RECYCLAGE	*150,00*
	2016_M241 : Déchèterie de Chaillé les Marais - Explosifs et pyrotechnie	ORTEC	*150,00*
	2016_M242 : Déchèterie de Saint-Paul Mont Pénit - DASRI	ORTEC	*30,00*
	2016_M265 : Déchèterie de Jard sur Mer - Amiante	BATI RECYCLAGE	*201,40*
40	**Equipements de traitement de Trivalis - Bâtiments**		**6 347,40**
40.01	**Service de surveillance**		**5 873,80**
	2016_M313 : Pose de radars détecteurs de mouvements à Trivalandes	DEFI LITTORAL	*2 911,76*
	2016_M290 : Mise en place d'une alarme et d'un transmetteur téléphonique sur les systèmes de détection incendie du centre de transfert de Foussais Payré	CHUBB	*2 962,04*
40.03	**Contrôles, dépannage, réparation et travaux sur les équipements des bâtiments**		**106,60**
	2016_M280 : Contrôle métrologique de la balance à Trivalonne	PRECIA MOLEN SERVICE	*106,60*
40.06	**Travaux de chauffage, électricité, plomberie, climatisation et ventilation**		**367,00**
	2016_M318 : Montage de joints et d'écrous dans le cadre de la modification du système d'ouverture/fermeture des pots de purge des ventilateurs à Trivalandes	LPCI	*367,00*

41	**Equipements de traitement de Trivalis - Infrastructures**		**163 275,72**
41.03	**Contrôles, dépannage, réparation et travaux sur les équipements des infrastructures**		**2 626,00**
	2016_M230 : Contrôle de l'intégrité de la membrane PEHD de l'alvéole 9 avant la pose de matériaux drainants sur l'ISDND de Tallud-Sainte Gemme	AGEOS ETUDES	*2 626,00*
41.04	**Travaux de terrassement, couverture, engazonnement**		**151 685,66**
	2016_M208 : Création d'un accès haut sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups	CHARIER TP SUD	*151 685,66*
41.06	**Travaux de drainage**		**8 964,06**
	2016_M226 : Busage d'un fossé sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups	GUILBAUD TP	*336,00*
	2016_M227 : Gestion des eaux de l'aire de stockage des bennes sur l'ISDND de Tallud Sainte-Gemme	CHARIER TP SUD	*4 439,54*
	2016_M312 : Pose de 2 vannes de vidange sur le réseau d'arrosage à Trivalandes	VFE	*4 188,52*
41.08	**Divers**		**2 872,50**
	2016_M243 : Pose et fourniture d'une station de relevage à enterrer avec refoulement dans tuyauterie PVC existante - ISDND Sainte Flaive des Loups	REMAUD OLIVIER	*2 872,50*
42	**VRD, clôtures, aménagements extérieurs (sites de traitement de Trivalis)**		**4 190,66**
42.01	**Travaux d'aménagement**		**1 102,16**
	2016_M315 : Réalisation de deux mares sur le site de Tallud Sainte-Gemme	CHARIER TP SUD	*1 102,16*
42.03	**Services divers**		**3 088,50**
	2016_M212 : Fleurissement des contours du site de Mouzeuil Saint-Martin	S.E VERT	*37,00*
	2016_M243 : Pose et fourniture d'une station de relevage à enterrer avec refoulement dans tuyauterie PVC existante - ISDND Sainte Flaive des Loups	REMAUD OLIVIER	*2 872,50*
	2016_M321 : Conseil et accompagnement dans le cadre de plantation de haie à VENDEE TRI - Opération Afac-agroforesteries	CHAMBRE AGRICULTURE	*179,00*
43	**Alimentation**		**588,00**
43.01	**Boissons, café…**		**473,80**
	2016_M261	LE MARCHE AUX VINS	*409,80*
	2016_M266	CAFES ALBERT	*64,00*
43.02	**Epicerie**		**114,20**
	2016_M267 - TTC	SUPER U	*114,20*
OPE 01	**Aménagement d'alvéoles B5 à B8 et aménagement d'un accès au bassin EP Nord et le cas échéant aménagement d'un accès aux alvéoles par le haut sur l'ISDND de Saint Christophe du Ligneron**		
	2016_M005 : Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'alvéoles et l'aménagement d'un accès au bassin EP sur l'ISDND de Saint-Christophe du Ligneron	BURGEAP	*102 525,00*
OPE 02	**Aménagement des alvéoles A7 à A9 et travaux de reprise éventuelle d'une partie du réseau de collecte des lixiviats des alvéoles A1 à A6 et réhabilitation des alvéoles A5 à A8 sur l'ISDND Sainte-Flaive des Loups**		
	2016_M092 : Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et la réhabilitation d'alvéoles de stockage - ISDND de Sainte-Flaive des Loups (aménagement A7, A8 et A9 - réhabilitation A5 à A8)	GEOSCOP	*48 600,00*
OPE 03	**Extension de capacités d'un centre de transfert sur Givrand**		
Pour mémoire (COS 21/06/16)	*2016_M075 : Maîtrise d'œuvre pour l'extension de capacités d'un centre de transfert des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Givrand*	*TIBERGHIEN LANGLAIS*	*28 800,00*
	2016_M245 : Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension du centre de transfert de Givrand	SOCOTEC	*2 530,00*
	2016_M246 : Mission SPS pour les travaux d'extension du centre de transfert de Givrand	BUREAU VERITAS	*1 406,00*
OPE 04	**Réhabilitation de l'alvéole A4 de l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups**		
Pour mémoire (COS 23/03/16)	*2015_M307 : Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation d'une alvéole de stockage sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups*	*BETA ENVIRONNEMENT*	*5 380,00*
	2016_M108 : Travaux de réhabilitation de l'alvéole A4 sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups *Lot 1 : Terrassement, gestion EP et engazonnement*	CHARIER TP SUD	*27 990,99*

	2016_M108 : Travaux de réhabilitation de l'alvéole A4 sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups *Lot 2 : Dispositif d'étanchéité par géomembranne*	BHD ENVIRONNEMENT	*76 169,50*
	2016_M108 : Travaux de réhabilitation de l'alvéole A4 sur l'ISDND de Sainte-Flaive des Loups *Lot 3 : Dispositif de dégazage*	SODAF GEO INDUSTRIE	*19 720,45*
OPE 05	**Aménagement des alvéoles A10 à A12 et réhabilitation des alvéoles A8 à A11 sur l'ISDND de Tallud Sainte-Gemme**		
	2016_M030 : Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et la réhabilitaiton d'alvéoles sur l'ISDND de Tallud Sainte-Gemme (aménagement A10, A11 et A12 - réhabilitation A8 à A11)	BETA ENVIRONNEMENT	*56 410,00*
Déclaration sans suite			
2015_M015 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport, traitement et/ou valorisation de déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries de Vendée *Lot 2 : Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et valorisation des matelas et sommiers collectés sur les déchèteries de Vendée*		motif d'intérêt général d'ordre économique	

Monsieur DELAYE demande des explications sur les lignes 33.03 « services de dépollution ». Monsieur BERNARD répond qu'il s'agit très souvent de déchets de type iode radioactif utilisés lors de traitements médicaux. Dans ce cas précis, il s'agissait de pierres d'uranium qui ont été jetées dans les ordures ménagères. Ces dernières ont déclenché les portiques de radioactivité, une mise en quarantaine et un traitement par une entreprise spécialisée.

Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant la formation.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 21 juin 2016.

Pas de décision prise dans ce domaine.

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 21 juin 2016.

➡ ***Avenant de prolongation pour Thibault Le Cadre occupant un emploi de chargé de la commande publique (remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible)***

- *avenant de prolongation pour la période du 01/10/2016 au 31/12/2016*

➡ ***Recrutement d'un assistant informatique contractuel pour une durée de 1 mois et 9 jours (accroissement temporaire d'activité)***

- *contrat à durée déterminée du 25/07/2016 au 02/09/2016 (M Michaël LAINARD))*

Missions confiées : finaliser le développement d'une application WEB destinée à la gestion des contacts de Trivalis (liste unique).

➡ ***Recrutement de deux ambassadeurs du tri contractuels (accroissement temporaire d'activité)***

- *contrat à durée déterminée du 07/09/2016 au 22/09/2016 (M Pierre WINTREBERT)*
- *contrat à durée déterminée du 02/11/2016 au 16/12/2016 (M Pierre WINTREBERT)*
- *contrat à durée déterminée du 02/11/2016 au 16/12/2016 (M Bernard MICHOTEY)*

- pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

▶ A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 21 juin 2016.

➡ ***Déplacement à Paris le 29 juin 2016 de Monsieur Gérard HERAULT, 3ème vice-président, afin de participer à la journée technique organisée par l'ADEME sur le thème : « Comment atteindre les objectifs déchets de la loi TECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte)***
Mode de transport utilisé : transport ferroviaire

➡ ***Déplacement à l'Ile d'Yeu le 7 septembre 2016 de Monsieur Philippe BERNARD, 2ème vice-président, afin de participer à une réunion pour la validation des cahiers des charges pour l'exploitation des outils de traitement***
Mode de transport utilisé : transport maritime

Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

▶ A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 21 juin 2016.

Monsieur ROBINEAU donne lecture aux membres du comité syndical de la synthèse de l'état d'avancement des procédures contentieuses en cours.

Procédures en cours	Parties	Suivi
Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes - voirie TRIVALANDES (Avocat : Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO)	COLAS C/ SOGEA, BODIN, Cabinet MERLIN (Maître d'œuvre), TRIVALIS (Maître d'ouvrage)	Des sondages ont été implantés le 29 juin 2016 par la société FORSOL à la demande de BODIN. De son côté le laboratoire FUGRO, mandaté par COLAS, devait intevenir courant juillet pour les investigations complémentaires liés à la mission G2PRO. La pose des piézomètres (FUGRO – G2PRO) doit être réalisée après l'été (septembre ou octobre) ; un suivi sur 8 mois sera fait dans le but de mesurer les niveaux de nappes et venues d'eaux. Trivalis a produit un nouveau dire le 15 septembre 2016 pour informer l'expert que de nouvelles zones de détériorations de la voirie ont été signalée par Véolia en août et pour demander le calendrier d'intervention relatif à la mission G2PRO. L'expert a envoyé une note aux parties le 16 septembre pour leur rappeler que les résultats des sondages étaient attendus et que des zones devenues impraticables devaient faire l'objet de mesures provisoires. Le rapport de l'expert devrait être remis au mieux au printemps 2017. La prochaine audience au tribunal de commerce est prévue le 27 février 2017.
Référé expertise devant le Tribunal Administratif de Nantes - malfaçons TRIVALANDES (Avocat : Me Eglie Richters du cabinet SARTORIO)	TRIVAILS C/ Groupement travaux VINCI / SOGEA / BGCV, Cabinet MERLIN (Maître d'œuvre), GEVAL (Exploitant)	Trivalis a adressé un courrier à GEVAL le 12 juillet 2016 leur demandant de prendre en charge, au titre du GER et dans le respect du contrat en cours, les travaux de remplacement des équipements de l'usine avec une possible participation financière de Trivalis en cas d'amélioration des performances de ces équipements. Une réponse juridique de Véolia sera remise en mains propres lors d'un rendez-vous prévu le 6 octobre prochain à 14h30 à Trivalis entre le Président et des représentants de la société GEVAL. Afin de trouver une solution transactionnelle, la société GEVAL pourrait présenter de façon détaillée d'une part, les travaux qu'elle pourrait prendre en charge au titre du GER, et d'autre part, ceux qu'elle souhaiterait voir prendre en charge par Trivalis. Trivalis a transmis à l'expert son dire relatif au pré-rapport le 22 juillet 2016 La date limite des dires dans l'affaire citée en référence était fixée au 7 septembre 2016 . Trivalis ne souhaite pas produire d'autres dires et attend le rapport définitif de l'expert.
Désordres siège social - dommage-ouvrages (SMABTP)		Trivalis a fait une déclaration de sinistre le 8 août 2013 auprès de la SMABTP concernant des désordres dans les locaux du siège social. 19 janvier 2015 : rapport définitif de l'expert et transmission de l'offre d'indemnité de la SMABTP **A la suite d'une réclamation de Trivalis concernant la réparation proposée par l'expert pour le désordre sur le bardage extérieur, la SMABTP a transmis au syndicat le 30 août 2016 une nouvelle proposition d'indemnité s'élevant à 44 809,62 € contre 13 054,58 € initialement.**
Usage et déformation du logo de Trivalis par l'association La Clé des Champs.	Consultation de Me Tertrais	L'association la Clé des Champs, dans un article sur son site internet, a utilisé et déformé le logo de Trivalis. **Trivalis a, par courrier du 13 septembre 2016, mis en demeure l'association La Clé des Champs de cesser d'utiliser le logo de Trivalis. Suite à ce courrier, le logo a été retiré de l'article.**

4-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

Bureau du 4 juillet 2016

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 4 juillet 2016.

CF : ANNEXE 1 AU DOSSIER DE REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016 page 56

Bureau du 5 septembre

►Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 5 septembre 2016.

CF : ANNEXE 1 AU DOSSIER DE REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016 page 56

4-3 Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vendée et incidences sur Trivalis

La Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République vise à renforcer et à réorganiser les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens (15 000 hab.) et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire cohérent.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), lors de sa séance plénière du 26 octobre 2015, a présenté un projet de nouveau SDCI qui a été adopté le 30 mars 2016. Le comité syndical de Trivalis a émis un avis favorable sur ce projet lors de sa séance du 15 décembre 2015.

Monsieur ROBINEAU informe que ce nouveau schéma a des incidences sur la composition du syndicat ainsi que sur la composition de ses instances délibérantes.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, le syndicat comptera 16 membres (1 commune, 11 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération et 2 syndicats). Il comptera 59 délégués titulaires et 59 délégués suppléants. Trivalis étudie avec les services préfectoraux la possibilité de proposer dès le prochain comité syndical, la modification des statuts portant sur la mise à jour de la liste des membres du syndicat conformément au nouveau SDCI de la Vendée.

Un diaporama, joint au dossier de réunion, est projeté en séance.

Monsieur ROBINEAU poursuit avec la présentation du volet communication-prévention.

5 – Communication - Prévention

5-1 Actions de communication départementales

5-1-1 Agenda

Monsieur ROBINEAU donne lecture de l'agenda.

Réunions de bureau		
Lundi 3 octobre	10 heures	Ile d'Yeu
Lundi 7 novembre	10 heures	Trivalis
Lundi 5 décembre	10 heures	Trivalis

Réunion de comité syndical		
Mardi 13 décembre	9 h 30	Trivalis

Commissions		
CAO		
Lundi 7 novembre	9 heures	Trivalis
Lundi 5 décembre	9 heures	Trivalis
Gestion		
Mardi 8 novembre	14 h 30	Trivalis
Communication-Prévention		
Mardi 11 octobre	14 h 30	Trivalis
Technique-Tri		
Mardi 15 novembre	14 h 30	Trivalis

Autres événements		
Mardi 27 septembre	13 heures	Signature de l'engagement partenarial Trivalis - DDFIP
Jeudi 6 octobre	9 h 30	Réunion des techniciens
Mercredi 19 octobre	14 h 30	Comité de pilotage territoire Zéro Gaspillage Zéro déchet

5-1-2 Mise à jour du classeur de présentation de Trivalis

Le classeur de présentation de Trivalis, remis en début de mandat, fait l'objet de mises à jour au chapitre 5, Organisation, avec les commissions. En effet, la commission Tri-Relations avec les éco-organismes a rejoint la commission Technique pour n'en faire qu'une. De plus, Christian Guénion est nouveau délégué du SCOM et siège à la commission Techniques-Tri et à la commission Communication-Prévention.

5-1-3 Nouveau tri : le plan média

Après la conception des visuels et des messages pour annoncer et aider au nouveau tri en 2017, un plan média a été défini, conformément au projet global. Ce plan média est imaginé pour que chaque vendéen ait l'information, au-delà de celle émise par les collectivités. Cette bonne nouvelle, qu'est le tri de TOUS les emballages à l'horizon 2017, est mise à profit par une présence sur tout type de médias au début de l'année prochaine. Ce plan média s'étale jusqu'à fin août.
Une conférence de presse sera donnée pour présenter le nouveau tri ; des espaces publicitaires sont achetés dans le quotidien et les hebdos diffusés dans le département, dans les radios et à TV Vendée. Pour ces médias, un spot audio et un spot audiovisuel sont en cours de création. Le spot audiovisuel sera également diffusé dans la quasi-totalité des cinémas en Vendée.
Le Conseil Départemental diffusera un article dans le *Journal de la Vendée* de janvier et les affiches dans ses abris-bus.
En complément de ces informations et de ces espaces publicitaires consacrés au nouveau tri, un site Internet spécial nouveau tri va être conçu en même temps que la refonte de trivalis.fr entamée.

Monsieur ROBINEAU demande que la communication des collectivités adhérentes soit synchronisée avec celle du syndicat. C'est pourquoi il invite chaque délégué à prendre contact avec Trivalis pour la personnalisation des supports de communication.

Monsieur ROBINEAU indique que cette communication devra paraître dans les bulletins communaux ou intercommunaux de fin d'année, en précisant que la collecte de tous les emballages débutera au 1er janvier 2017.

Monsieur BOUILLAUD souhaiterait que des animations concrètes soient réalisées sur le contenu du sac jaune au 1er janvier 2017 afin de toucher le public.

Dans un premier temps, Monsieur Patrice BERNARD rappelle l'importance d'aller à la rencontre du public afin de les sensibiliser aux gestes du tri (présence d'un stand sur les marchés).
Il poursuit en rappelant que la commune de l'Ile d'Yeu s'est lancée dans la mise en place de la redevance incitative sur son territoire. Aussi, il aimerait que les collectivités côtières, engagées dans la démarche, puissent s'exprimer, échanger, témoigner autour de ce dossier sensible. Il y a un réel besoin de retour d'expériences dans ce domaine et notamment pour éviter certains écueils.

5-1-4 Le Vendée Globe : partenariat

En 2012, Trivalis a initié un partenariat avec le Vendée Globe. Il le renouvelle avec l'édition 2016. Le logo du syndicat sera présent sur les 110 000 gobelets réutilisables fabriqués pour l'événement. De plus cette année, Trivalis apporte un soutien renforcé en finançant la présence de l'association *Les Connexions* spécialisée dans la gestion des déchets lors de grands événements.
Les Connexions vont assurer l'accompagnement du tri dans le Village, le vidage des contenants jusqu'aux bennes déployées par la communauté de communes des Olonnes. *Les Connexions* vont aussi, à travers leur stand, sensibiliser le public au tri des déchets et proposer des animations de recyclage.
La communauté de communes des Olonnes et Trivalis financent, ensemble, des collecteurs double flux destinés au Village.

5-1-5 Des gobelets réutilisables aux clubs sportifs

Monsieur ROBINEAU rappelle qu'en début d'année, Trivalis a décidé d'offrir des gobelets réutilisables aux clubs sportifs pour équiper bars et buvettes dans les salles et sur les stades. La première campagne a rencontré un franc succès : 123 clubs et 55 000 gobelets.

Il a été décidé de poursuivre la dotation des clubs qui formulent leur demande via un formulaire en ligne sur trivalis.fr. Les collectivités et les communes ont reçu un courrier d'information sur la poursuite de cette offre.

Monsieur ROBINEAU se réjouit de l'intérêt pour ces gobelets dédiés aux clubs sportifs. Les demandes parviennent, en nombre, à Trivalis. Il ajoute que le syndicat prête toujours des gobelets aux organisateurs d'événements.

5-1-6 Terres de Jim, Trivalis partenaire

Cette année, la Fête départementale de l'Agriculture a pris une dimension nationale en accueillant la 3ème édition des Terres de Jim en Vendée. Quelque 110 000 visiteurs sont venus à Landevieille pour ce rendez-vous organisé du 9 au 11 septembre sur le territoire du Pays de Saint-Gilles.
Trivalis aura financé 12 400 sets de table et la vaisselle biodégradable. Il aura mis à disposition des panneaux Point-tri.

Côté déchets, il a été récolté, après l'événement :

- 400 kg d'emballages,
- 1 tonne de verre,
- 1,08 tonne de carton,
- 8,78 tonnes d'ordures ménagères.

Un panneau d'information relatant le compost valorisé sur les terres agricoles était présenté sur le stand de la Chambre d'Agriculture.

Monsieur ROBINEAU se réjouit du succès que rencontre le compost auprès des agriculteurs, puisqu'à ce jour les plateformes sont désemplies.

5-2 Actions de prévention départementales

5-2-1 Comités de pilotage locaux des animateurs de prévention

De septembre à octobre, les 6 animateurs de prévention recrutés en mai et en juin de cette année, réunissent les élus et les techniciens des collectivités de leur groupement. L'objectif est de présenter, lors de ces comités de pilotage, le diagnostic réalisé et de déterminer les axes de travail ainsi que les actions prioritaires développées autour de leur(s) thématique(s).

Un, ou des vice-présidents de Trivalis, représente(nt) le syndicat lors de ces comités de pilotage.

Thématique	Date du Copil	Horaires	Lieu	Présidents de secteur
Gaspillage alimentaire et déchets végétaux	**22 septembre**	10 h-12 h 30	CC du Pays Moutierrois	**Daniel Gachet**
Réemploi et Recycleries	**23 septembre**	16 h -17 h 30	Trivalis	**Anne Aubin-Sicard**
Prévention en zone touristique	**26 septembre**	14 h -16 h	CC Pays de Saint-Gilles	**Jean-Yves Gagneux/ Annick Billon**

Ecologie Industrielle et Territoriale	**28 septembre**	10h30-12h30	CC Saint-Fulgent	**Claude Durand**
Déchets végétaux et biodéchets	**4 octobre**	17 h 30 – 20 h	CC Pays de La Châtaigneraie	**Jean-Pierre Mallard**
Economie circulaire zone insulaire	**5 octobre**	9 h 30 - 17 h 30	Ile d'Yeu	**Jean-Yves Gagneux**

Une synthèse de ces comités sera présentée au comité syndical de décembre prochain.

Monsieur ROBINEAU ajoute que des actions ont déjà vu le jour comme les boîtes à dons ou local à dons sur le secteur côtier.

5-2-2 Un dépliant sur les déchets végétaux à tous les Vendéens

Dans le cadre de la communication sur la réduction des déchets végétaux inscrite au Programme de prévention de Trivalis, le syndicat s'est associé à différents partenaires pour créer et diffuser un dépliant sur les thématiques du mulching, du compostage et du paillage.
Trivalis, Vendée Eau et le CAUE ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un dépliant commun, intitulé « Un jardin plein de vie », pour sensibiliser les Vendéens aux éco-gestes dans le jardin. Ce support d'information sera encarté en novembre dans le *Journal de la Vendée* pour toucher les 347 000 foyers du département. L'association des trois structures, l'aide du Conseil départemental et le soutien de l'Ademe à hauteur de 50 % offrent l'opportunité d'une diffusion grand public tout en limitant les coûts.
Une convention précise la participation financière des trois structures pour la réalisation du dépliant.

Coûts	Coûts TTC
Conception	
Rédaction du dépliant (CAUE)	837,50 €
Iconographie (CAUE)	335,00 €
Achat d'art (CAUE)	400,00 €
Conception graphique (CAUE)	670,00 €
Suivi technique (CAUE)	167,50 €
Suivi du dossier (CAUE)	670,00 €
Impression	
Impression de 360 000 exemplaires	17 880,00 €
Livraison	
Livraison à Changé	96,00 €
Encartage	
Frais d'encartage	7 300,00 €
TOTAL	28 356,00 €

Plan de financement	Coûts TTC
CAUE (conception du support)	3 080,00 €
Trivalis	5 549,00 €
Vendée Eau	5 549,00 €
Ademe (subvention de 50 %)	14 178,00 €
TOTAL	28 356,00 €

5-2-3 L' éco-logement de l'Adile : LE BON'APPART

L'Adile 85 investit un appartement situé dans le quartier de La Vigne-Aux-Roses à La Roche-sur-Yon pour créer un éco-logement. C'est un lieu de sensibilisation des habitants aux économies d'énergie, d'eau, au tri et à la réduction des déchets. Ce projet est porté par l'Adile en partenariat avec un ensemble de partenaires : la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche Agglomération, le Département, Vendée-Eau, SyDEV ET Trivalis.

La mise en œuvre consiste en la mise à disposition par Vendée Habitat d'un logement de type T3 de 63 m² localisé sur le quartier prioritaire de la Vigne aux Roses. Il a l'intérêt d'être situé à proximité du Centre Médico-social, du relais CAF, de l'école Pont Boileau, du pôle enfance et de la maison de quartier de la Vallée verte.
Cet appartement « vivant » est meublé avec du mobilier issu de l'économie circulaire et équipé avec des appareils économes en eau et en énergie. Sa nature de « logement standard » sera volontairement conservée pour que chaque visiteur puisse reconnaître son propre logement.

Cet appartement repose sur des ateliers pratiques de type « C'est pas sorcier » portant sur différentes thématiques selon les pièces :

- comparaison d'étiquettes énergétiques des équipements,
- mesures des consommations du logement par wattmètre, débit d'eau,
- kakémonos pédagogiques sur les différents postes du logement (chauffage, salle de bain,
- cuisine,…).

Ce logement sera le lieu d'animations favorisant une approche transversale des enjeux environnementaux (eau, énergie, déchets, mobilité,…) et une ouverture à d'autres enjeux notamment la qualité de l'air, la consommation locale.

LE BON'APPART est ouvert 4 jours par semaine, gratuitement et sans rendez-vous :

- les mardi et jeudi, de 10 à 12 heures et de 16 à 18 heures
- le mercredi, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures
- le vendredi, de 14 à 17 heures.

Une inscription par téléphone ou par web formulaire est nécessaire pour les animations détaillées sur le site Internet de l'Adile.

L'accueil et l'animation sont assurés par deux animatrices juste recrutées, une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale. Des conseillers énergie et des juristes de l'Adile viendront en appui.

	année 1	année 2	Total sur 1 an
	01/09/2016 au 31/12/2016	01/01/2017 au 30/08/2017	01/09/16 au 30/08/17
Frais de personnel			
Encadrement Conseiller énergie / CH	2 124 €	4 248 €	6 372 €
Ambassadeur E E	3 962 €	7 923 €	11 885 €
Locations	- €	- €	- €
Location logement	1 067 €	3 200 €	4 267 €
assurance	40 €	120 €	160 €
sécurité	67 €	200 €	267 €
Tél + box	107 €	320 €	427 €
taxe d'habitation	100 €	300 €	400 €
eau	27 €	80 €	107 €
gaz/électricité	133 €	400 €	533 €
Investissements	- €	- €	- €
équipements + mobilier	3 000 €	- €	3 000 €
équipement domotique	1 000 €	- €	1 000 €
signalétique / communication	5 000 €	1 000 €	6 000 €
remise en état	- €	500 €	500 €
Total	16 626 €	18 292 €	34 917 €

6 - Questions diverses

Monsieur ROBINEAU souhaite la bienvenue à Monsieur MIGNON, directeur départemental des finances publiques.

Dans un premier temps, Monsieur ROBINEAU tient à souligner la qualité des échanges entre Trivalis et l'ensemble des collaborateurs de Monsieur LARRIEU.

Monsieur MIGNON présente la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et ses missions
Monsieur MIGNON remercie Monsieur LARRIEU à l'origine du contrôle allégé partenarial qui se développe dans le département. Ce contrôle porte surtout sur la fiabilisation des dépenses de personnel en allégeant notamment la transmission des pièces administratives.

Monsieur LARRIEU, quant à lui, remercie les services finances et ressources humaines de Trivalis pour leur implication dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30.

Signature des conventions.

Prochain comité syndical le mardi 13 décembre 2016

Annexe 1

ANNEXE AU DOSSIER DE REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2016

4-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614, en date du 10 juin 2014, relative aux délégations d'attributions du comité syndical au bureau,

Bureau du 4 juillet 2016

▶ Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 4 avril 2016.

1 – Passations d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
M1095-2009	Marché public d'exploitation et maintenance de l'usine de tri mécano biologique du Château d'Olonne située sur le site du Taffeneau	12		URBASER Environnement	8 396,00 €
2013-M256	Marché public de travaux nécessaires à l'aménagement des alvéoles A7, A8 et A9 et à la réhabilitation des alvéoles A4 à A8 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit La Chevrenière sur le territoire de la commune de Tallud-Sainte-Gemme	3	Lot 1 : Travaux de terrassements généraux, barrière de sécurité passive, couverture, engazonnement, et travaux annexes	CHARIER TP Sud	5 603,61 €
2015-M131	Travaux de réalisation d'une plateforme de compostage de	4	Lot 1 : installation d'une plate-forme de compostage	BGCV	0,00 €

	déchets verts et de valorisation des gravats sur la commune de l'Ile d'Yeu		des déchets verts (équipement, Process, Génie civil, bâtiments tous corps d'état) et plateforme de gravats, VRD)		
2014-M311	Travaux de dégazage des alvéoles réhabilitées A1, A2 et A3 et travaux d'injection de lixiviats traités au sein des massifs de déchets avant réhabilitation sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Flaive des Loups	1	Lot 1 : Travaux de dégazage des alvéoles réhabilitées A1, A2 et A3	SODAF GEO Industrie	2 750,00 €
2013-M084	Exploitation de trois Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'un centre de transfert	5		Société CHARIER Déchets Valorisation	
2015-M222	« Fourniture (lot 1), location (lots 2 et 3), livraison et installation de systèmes de neutralisation des odeurs, y compris la fourniture de consommables, sur les sites de traitement des déchets ménagers et assimilés de Trivalis sur le Département de la Vendée	1	Lot 3 : location, livraison, installation et repli de système de neutralisation des odeurs générées par le transport en sortie des usines de TMB de Trivalis	WESTRAND DECHETS	Ajout de lignes au BPU
2016-M013	Mise à disposition de contenants, transport et valorisation des polystyrènes et plaques de plâtre issus des	1	Lot 1 : mise à disposition de contenants, transport et valorisation des polystyrènes issus des déchèteries de	POITOU Polystyrène	0,00 €

	déchèteries de Vendée		Vendée		
2011-M361	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du bassin 1	1	Lot 1 : mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries du bassin 1	BATI Recyclage en mandataire TRIPAPYRUS Environnement et METAUX FERS en cotraitants	0,00 €
2011-M362	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du bassin 2	1	Lot 1 : mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries du bassin 2	ATLANTIC Métal en mandataire solidaire, SARL TPE et la SAS PAPREC Grand Ouest, co-traitants	0,00 €
2011-M363	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries du bassin 4	3	Lot 1 : mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille, des papiers, des bidons et du verre issus des déchèteries du bassin 4	SITA Ouest (Suez)	0,00 €
2012-M013	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries du bassin 3	2	Lot 1 : mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille, du papier et du verre issus des déchèteries du bassin 3	SITA Ouest (Suez)	0,00 €
2012-M015	Mise à disposition de contenants, évacuation,	3	Lot 1 : mise à disposition de contenants,	GDE	0,00 €

	transport et traitement des déchets issus des déchèteries du bassin 5 et des déchets dangereux issus des déchèteries des bassins 6 et 7		évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries du bassin 5		
2012-M016	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries des bassins 6 et 7	2	Lot 1 : mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des cartons, du bois et de la ferraille issus des déchèteries des bassins 6 et 7	PAPREC Grand Ouest	0,00 €
2013-M014	Exploitation et maintenance des centres de tri publics de déchets recyclables ménagers et assimilés de Trivalis	2	Lot 1 : exploitation du centre de tri de La Roche sur Yon	SITA Ouest	Modification et ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires
2013-M014	Exploitation et maintenance des centres de tri publics de déchets recyclables ménagers et assimilés de Trivalis	2	Lot 2 : exploitation du centre de tri de Givrand	TRIPAPYRUS	Modification et ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires
2013-M014	Exploitation et maintenance des centres de tri publics de déchets recyclables ménagers et assimilés de Trivalis	2	Lot 3 : exploitation du centre de tri de Saint-Prouant	SITA OUEST	Modification et ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires
2013-M014	Exploitation et maintenance des centres de tri publics de déchets recyclables ménagers et assimilés de Trivalis	5	Lot 4 : exploitation du centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin	GRANDJOUAN Saco	Modification et ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires

2 – Autorisation de signature de marchés publics

Le bureau dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, a autorisé le Président à signer les marchés suivants :

Attribution du marché 2016_M014 intitulé « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée et transfert des papiers issus du secteur Nord-Ouest de la Vendée »

A la date limite de remise des propositions fixée au 10 juin 2016 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° du lot	Intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	Mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons, du bois, de la ferraille et des déchets ultimes issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée	2	BATI RECYCLAGE (offre de base et 1 offre variante)
		3	ATLANTIC METAL, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec la société TPE (offre de base)
		5	VEOLIA PROPRETE GRANDJOUAN SACO (offre de base)
2	Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets végétaux et des souches issus des déchèteries du secteur Nord-Ouest de la Vendée	4	LOCA RECUPER (offre de base)
3	Réception, stockage et rechargement du flux papiers collecté sur le secteur Nord-ouest de la Vendée	1	TRIPAPYRUS ENVIRONNEMENT (offre de base)

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions de l'article 55-I et II 1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'ensemble des candidats satisfaisant aux conditions de participation, Monsieur le Président propose dans un premier temps, aux membres du Bureau, d'admettre les candidatures des sociétés ci-dessus listées.

De plus, Monsieur le Président propose de déclarer l'offre variante de la société BATI RECYCLAGE, remise dans le cadre du lot n° 1, irrégulière, en application à l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En effet, l'article 5-2-1 du Règlement de la Consultation autorise la présentation de variantes sous réserve, notamment, du respect des exigences formulées dans l'Acte d'Engagement. Or, BATI RECYCLAGE a intégré dans son offre variante les prix de location, transport, tri et conditionnement de la ferraille dans les lignes de prix des recettes, contrairement à ce qui était indiqué à l'Acte d'Engagement. En conséquence, cette offre ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.

Enfin, après analyse et classement des offres régulières, acceptables et appropriées, en application des critères de sélection des offres annoncés dans le Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juillet 2016 à 9h00, a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses comme suit :

Lot	Classement	Nom de l'attributaire	Montant estimé, non contractuel en € HT sur la durée totale du marché
1	1	BATI RECYCLAGE - Base	2 601 560,00 € HT
2	1	LOCA RECUPER	1 506 504,00 € HT
3	1	TRIPAPYRUS ENVIRONNEMENT	108 800,00 € HT

Monsieur le Président propose, de l'autoriser à signer les pièces constitutives des accords-cadres et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Admet toutes les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure.
- Déclare l'offre variante de la société BATI RECYCLAGE, remise dans le cadre du lot n°1, irrégulière conformément à l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des accords-cadres susmentionnés, à intervenir avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Marché public 2016_M109 intitulé « Fourniture, livraison et mise en service d'un compacteur sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Pineaux »

A la date limite de remise des propositions fixée au 10 juin 2016 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	BOMAG France (offre de base)
2	BERGERAT MONNOYEUR (offre de base)
3	VANDEL (offre de base et 3 offres variantes)
4	TERRE-NET, POISSON SA (offre de base et 1 offre variante)

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions de l'article 55-I et II 1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'ensemble des candidats satisfaisant aux conditions de participation, Monsieur le Président propose dans un premier temps, aux membres du Bureau, d'admettre les candidatures des sociétés ci-dessus listées.

De plus, Monsieur le Président propose de déclarer l'offre variante de la société TERRE-NET inappropriée en application de l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés

publics. En effet, cette offre variante ayant pour objet la location d'un compacteur, est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur, portant sur l'acquisition d'un compacteur, et formulés notamment dans l'Acte d'Engagement et dans le Cahier des Clauses Particulières.

Enfin, après analyse et classement des offres régulières, acceptables et appropriées, en application des critères de sélection des offres annoncés dans le Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juillet 2016 à 9h00, a décidé d'attribuer le marché à la société BERGERAT MONNOYEUR pour un montant total contractuel de 490 000 € HT.

Monsieur le Président propose au bureau de l'autoriser à signer les pièces constitutives du marché et de le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Admet toutes les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure.
- Déclare l'offre variante de la société TERRE-NET, inappropriée conformément à l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné, à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

3 – Autres décisions

- ***Convention de partenariat avec l'association Les Terres de Jim pour développer le tri et réduire les déchets lors de la Fête nationale de l'Agriculture 2016 « les Terres de Jim »***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau,
Considérant que l'association Les Terres de Jim organise une Fête nationale de l'Agriculture visant à présenter les métiers de l'agriculture, à promouvoir l'image du monde agricole auprès du grand public et à valoriser les actions menées par les agriculteurs en faveur de la préservation de l'environnement.
Considérant que dans ce cadre, des actions de prévention et de tri des déchets sont mises en place ayant pour vocation de limiter le prélèvement des ressources naturelles et réduire l'espace consacré au stockage des déchets.
Considérant que le Syndicat mixte départemental Trivalis, compétent en matière de traitement des déchets, apporte son soutien à l'association Les Terres de Jim dans l'organisation de sa manifestation.

Considérant qu'une convention doit être établie entre l'association Les Terres de Jim et le Syndicat mixte départemental Trivalis afin de déterminer les engagements de chacune des parties pour limiter la production de déchets et réussir le tri des déchets recyclables à l'occasion de la Fête nationale de l'Agriculture 2016 « les Terres de Jim ».

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- Approuve les termes de la convention de partenariat entre l'association Les Terres de Jim et Trivalis dont le projet est joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association Les Terres de Jim, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Convention de partenariat pour la sensibilisation des particuliers aux techniques de jardinage limitant les impacts environnementaux***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) a été créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
Considérant que Vendée Eau est un syndicat départemental compétent en matière de production et de distribution de l'eau potable et que Trivalis est le syndicat départemental de traitement en charge de la gestion et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
Considérant que dans le cadre de leurs politiques respectives de sensibilisation des particuliers aux éco-gestes, le CAUE, Vendée Eau et Trivalis communiquent autour de thématiques communes, comme la promotion du compostage individuel, le recours au paillage, le développement du mulching et la réduction des produits phytosanitaires.
Considérant que ces pratiques limitent les impacts sur notre environnement, en réduisant les apports en déchèterie et les risques de pollution de l'eau. Considérant que les trois structures départementales, ont souhaité s'associer pour créer et diffuser une plaquette commune « Un jardin plein de vie » destinée à sensibiliser les Vendéens aux éco-gestes dans le jardin.
Considérant que le montant de cette opération est estimé à 28 356,00 € TTC.
Considérant que Trivalis propose de participer à l'élaboration du document et aux coûts d'impression et d'encartage du document en versant une subvention à hauteur de 5 549 €.
Considérant qu'une convention est nécessaire afin de définir la participation financière des trois structures pour la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- approuve la convention de partenariat ci-jointe pour la sensibilisation des particuliers aux techniques de jardinage limitant les impacts environnementaux à intervenir entre le CAUE, Vendée Eau et Trivalis,
- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- ***Convention de partenariat pour l'animation d'un éco-logement pédagogique***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que face à l'urgence d'agir contre la dégradation de l'état de notre planète, la loi de transition énergétique propose des mesures notamment pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments et la production de déchets ainsi que pour mieux protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques afin de mieux prévenir les risques pour l'environnement et la santé des particuliers.
Considérant que l'ADILE assure une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme et que Trivalis est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.
Considérant que dans ce cadre, l'ADILE souhaite mettre en place un éco-logement dont l'objectif est de créer un lieu de vie permettant d'accompagner les locataires vulnérables du parc privé et social afin de lutter contre la précarité énergétique et de sensibiliser les locataires et propriétaires à la gestion économe et responsable de leur logement.
Considérant que l'ADILE a sollicité Trivalis pour participer à cette opération par le versement d'une subvention de 3 500 €.
Considérant qu'une convention est nécessaire afin de définir l'organisation, l'animation et le cofinancement d'un éco-logement sous la forme d'un appartement localisé sur le quartier prioritaire de la Vigne aux Roses à La Roche-sur-Yon mis à disposition par Vendée Habitat.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- approuve la convention de partenariat ci-jointe pour l'animation d'un éco-logement pédagogique à intervenir entre Trivalis et l'ADILE,
- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- ***Acquisition de parcelles cadastrées section OA N° 531 et OA N° 532 situées sur le territoire de la commune de La Boissière-de-Montaigu***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant que le syndicat mixte Trivalis en coopération avec les quatre communautés de communes constituant le nord-est Vendée, souhaite implanter un centre de transfert unique des ordures ménagères, emballages, papiers et verre en remplacement des centres de transfert de Boufféré et des Herbiers devenus obsolètes.
Considérant qu'une implantation sur la commune La Boissière de Montaigu, au barycentre du secteur Nord Est, présente une desserte optimale.
Considérant que, pour réaliser cet aménagement, Trivalis envisage d'acquérir des parcelles cadastrées section OA N°531 et section OAN° 532 d'une contenance cadastrale respectivement de 0 ha 13 a 90 ca, soit 1 390 m², et 0 ha 29 a et 50 ca, soit 2 950 m², situées sur la commune de La Boissière de Montaigu et appartenant à Monsieur Noël GABORIAU et Madame Viviane GABORIAU.
Considérant que le prix de vente de ces terrains est fixé en accord avec les propriétaires à 2 € le m² soit 8 680 € hors taxe, ce prix étant forfaitaire et définitif.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- Approuve l'acquisition de parcelles cadastrées section OA N° 531 et section OA N° 532 d'une contenance cadastrale respectivement de 0 ha 13 a 90 ca, soit 1 390 m², et 0 ha 29 a et 50 ca, soit 2 950 m², sur la commune de La Boissière-de-Montaigu au prix de 8 680 € hors taxe, auquel s'ajouteront les frais éventuels incombant à l'acquéreur, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget, section investissement.
- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ces acquisitions.

- ***Convention de gestion du pôle de réception et de valorisation des gravats, déchets végétaux et souches de l'Ile d'Yeu***

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant que Trivalis entreprend, en coordination avec la commune de l'Ile d'Yeu, la construction sur son territoire et route de la Marèche, d'un pôle de réception et de valorisation des gravats, des déchets végétaux et des souches.
Considérant que le fonctionnement de cet équipement, actuellement en cours de construction, intéresse à la fois la collecte et la valorisation des déchets soit deux domaines ressortant des compétences respectives de la commune et de Trivalis.
Considérant que l'unicité du site a amené les parties signataires à envisager une gestion unique de cet équipement pour en optimiser le fonctionnement tout en en limitant le coût.
Considérant que l'insularité et la proximité des acteurs locaux justifient que cette gestion soit confiée à la commune de l'Ile d'Yeu, en partenariat étroit avec Trivalis et sans préjudice des compétences respectives de la commune et de Trivalis.
Considérant qu'une convention est nécessaire afin de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Trivalis confie à la commune de l'Ile d'Yeu la gestion du pôle de réception et de valorisation des gravats et déchets végétaux et souches.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- approuve la convention ci-jointe de gestion du pôle de réception et de valorisation des gravats, déchets végétaux et souches de l'Ile d'Yeu à intervenir entre Trivalis et la commune de l'Ile d'Yeu.
- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- ***Suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe créé par délibération n° D10-135 en date du 23 septembre 2010***

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614 en date du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions accordées au bureau,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 juin 2016,
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n°D108-COS100614 du comité syndical en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe créé par délibération D10-135-BUR230910, suite à la nomination de l'agent occupant cet emploi précédemment, sur un emploi de technicien associé à la fonction de chargé de communication, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- supprime l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D10-135 en date du 23 septembre 2010,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

- ***Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe***

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614 en date du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions accordées au bureau,
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n° D108-COS100614 en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction de chargé de comptabilité,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- crée un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

La dépense est imputée au chapitre 012 – article 64111 du budget de Trivalis.

- ***Création d'un emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques***

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614 en date du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions accordées au bureau,
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n° D108-COS100614 en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la nécessité de créer un emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, associé à la fonction d'ambassadeur du tri, en raison du départ en retraite au 1er janvier 2017 de l'agent occupant précédemment cette fonction,
Considérant que le recrutement ainsi que l'offre d'emploi en cours de diffusion prévoient une ouverture du poste aux quatre grades du cadre d'emploi des adjoints techniques, à savoir :
- Adjoint technique de 2ème classe
- Adjoint technique de 1ère classe
- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique principal de 1ère classe

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- crée un emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et ouvert aux quatre grades, associé à la fonction d'ambassadeur du tri, à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

La dépense est imputée au chapitre 012 – article 64111 du budget de Trivalis.

- ***Demande subvention pour l'achat de 100 pavillons de compostage collectif et de 100 poulaillers à usage collectif dans le cadre d'une action de lutte contre le gaspillage alimentaire.***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant que Trivalis est porteur du programme départemental de prévention des déchets et est territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».
Considérant que Trivalis commande pour le compte des collectivités adhérentes des composteurs individuels et collectifs ainsi que des poulaillers individuels et collectifs via les marchés départementaux passés par le syndicat.
Considérant qu'il y a possibilité d'obtenir de la part de l'Ademe un soutien spécifique à hauteur de 50 % pour les pavillons de compostage et des poulaillers collectifs à condition qu'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire soit conduit sur le lieu d'implantation.
Considérant que dans ce cadre, les élus du bureau de Trivalis sollicitent l'Ademe pour obtenir une aide de 50 % sur les pavillons de compostage et les poulaillers collectifs (100 pavillons de compostage et 100 poulaillers collectifs sur 3 ans) pour les lieux (Ephad, restaurant scolaire,…) où un programme d'actions de lutte contre le Gaspillage alimentaire est conduit.
Considérant que Trivalis informera les collectivités adhérentes de cette opportunité et leur transmettra les conditions pour bénéficier de ce soutien (cf : fiche jointe) :
- Réaliser un diagnostic,
- Construire un programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Transmettre leur dossier à Trivalis pour validation des critères demandés par l'Ademe.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- Charge le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Bureau du 5 septembre 2016

▶ Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 5 septembre 2016.

1 – Passation d'avenants

Le bureau a autorisé le Président à signer les avenants suivants :

n° marché	Intitulé du marché	n° av.	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT
2012_M014	Mise à disposition de contenants, évacuation, transport et valorisation des gravats collectés sur les déchèteries de Vendée	4	1	BATI RECYCLAGE	Ajout d'une ligne au Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
2013_M212	Fourniture, livraison et mise en place de murs mobiles constituant des cases de rechargement sur différents sites de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le département de la Vendée, propriétés de Trivalis	2		BGCV	Ajout de lignes au Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
2015_M116	Pompage, transport et vidage des effluents excédentaires issus des équipements de Trivalis situés à l'Ouest du département de la Vendée	1	1	SITM	Ajout d'une ligne au Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
2014_M005	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des alvéoles sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux des Pineaux	3	Lot 2 : Etanchéité et collecte des lixiviats	SODAF GEO Industrie	4 350,00 €
2014_M005	Travaux	2	Lot 4 : Collecte des	SODAF GEO	9 874,00 €

	d'aménagement et de réhabilitation d'alvéoles sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux des Pineaux		biogaz	Industrie	

2 – Autorisation de signature de marchés publics

Le bureau dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, a autorisé le Président à signer les marchés suivants :

Attribution du marché public 2016_M015 « Mise à disposition de contenants, évacuation, transport, traitement et/ou valorisation de déchets ménagers et assimilés issus des déchètreries de Vendée

Après analyse et classement des offres régulières, acceptables et appropriées, en application des critères de sélection des offres annoncés dans le Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 septembre 2016 à 9h15 :

- a décidé d'attribuer le lot n°1 de l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

Lot	Classement	Nom de l'attributaire	Montant estimé, non contractuel en € HT sur la durée totale de l'accord-cadre
1	1	BATI RECYCLAGE – Variante 2	4 835 520.80 € HT

- a proposé de déclarer le lot n°2 de l'accord-cadre sans suite pour un motif d'intérêt général d'ordre économique.

Monsieur le Président propose, de l'autoriser à signer les pièces constitutives du lot n°1 de l'accord-cadre et de le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Admet les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure.
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du lot n°1 de l'accord-cadre susmentionné, à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

3 – Autres décisions

- ***Transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe en emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe***

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du comité syndical n°D108-COS100614 en date du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions accordées au bureau,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,
Considérant qu'en application de la délibération n° D108-COS100614 en date du 10 juin 2014, il appartient au bureau de créer les emplois du syndicat Trivalis,
Considérant qu'en conséquence, il appartient au bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires associé à la fonction d'ambassadeur du tri,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :
- crée un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et à raison de 35 h hebdomadaires,
- charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

La dépense est imputée au chapitre 012 – article 64111 du budget de Trivalis.

- ***Convention de gestion de la déchèterie de l'Ile d'Yeu***

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant qu'au titre de sa compétence collecte des déchets sur son territoire, la Commune de L'ILE D'YEU est propriétaire d'une déchèterie dont elle a confié, via un marché public, l'exploitation à un prestataire extérieur.
Considérant que cette déchèterie est située à proximité immédiate du pôle de transfert vers le continent des déchets collectés sur le territoire de L'ILE D'YEU, lui-même propriété de TRIVALIS et exploité lui aussi par un prestataire extérieur.
Considérant que le fonctionnement de cet ensemble intéresse à la fois et de façon tout à fait imbriqué la collecte et la valorisation des déchets soit deux domaines ressortant des compétences respectives de la Commune et de TRIVALIS.

Considérant que cette réalité a amené les parties signataires à envisager une gestion unique de l'ensemble pour en optimiser le fonctionnement tout en en limitant le coût sans préjudice des compétences respectives de la commune et de Trivalis.
Considérant qu'une convention est nécessaire afin de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune de l'Ile d'Yeu confie à Trivalis la gestion de la déchèterie de l'Ile d'Yeu.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- approuve la convention ci-jointe de gestion de la déchèterie de l'Ile d'Yeu à intervenir entre Trivalis et la commune de l'Ile d'Yeu.

- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- ***Signature d'une convention entre le SCOM et Trivalis relative aux modalités de remboursement des coûts liés aux prestations de criblage et séparation des fractions valorisables et non valorisables des merlons de l'ancien centre de dépôt de déchets de Bournezeau***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant que le SCOM assure la collecte des déchets inertes sur son territoire et le syndicat Trivalis a en charge leur traitement via un marché public départemental de concassage, criblage et valorisation.
Considérant que la commune de Bournezeau a constaté lors du nettoyage d'un ancien centre de dépôt de déchets de diverses nature (ordures ménagères, encombrants, déchets verts…), la présence de déchets en merlons ceinturant ce site.
Considérant que suite à une campagne de sondages effectués en août 2015, le tonnage est estimé à environ 6 000 tonnes.
Considérant que Trivalis et le SCOM ont étudié les possibilités de limiter les tonnages à évacuer vers une installation d'élimination et de promouvoir la réutilisation sur place d'une quantité maximale de matériaux.
Considérant que si ce gisement était évacué et traité en ISDND de classe 2, le coût de traitement imputé au SCOM s'élèverait à environ 500 000 € HT (6000 T x 185 € HT = 1 110 000 € HT).
Considérant que le criblage et l'extraction des déchets inertes non polluants qui peut représenter environ 80% du tonnage, permettrait de réduire le tonnage à enfouir en ISDND à 1 200 tonnes environ pour un coût d'élimination ramené à 100 000 € HT.
Considérant que Trivalis, qui assure le concassage / criblage des déchets inertes de déchetteries du département de la Vendée propose d'exécuter les prestations de criblage des déchets contenus dans les merlons ceinturant l'ancien centre de dépôt de déchets de Bournezau dans un souci de bonne organisation des services (réactivité, rationalisation des coûts).
Considérant que le montant de la prestation est estimé à 40 000 € HT maximum sur la base d'un coût unitaire de 6,30 € HT par tonne prise en charge.
Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et SCOM afin de déterminer les modalités de remboursement par le SCOM à Trivalis des coûts liés aux prestations de criblage et séparation des fractions valorisables et non valorisables contenus dans les merlons ceinturant l'ancien centre de dépôt de déchets de Bournezeau.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- Approuve la convention à intervenir entre Trivalis et le SCOM pour le remboursement des prestations de criblage et séparation des fractions valorisables et non valorisables des merlons de l'ancien centre de dépôt de déchets de Bournezeau dont le projet est joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ***Cession du centre de tri de la Roche-sur-Yon***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Domaine référencé dossier n°2015-191-V-0448 en date du 15 septembre 2016,

Considérant que, par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002, le syndicat mixte d'études pour une coordination départementale de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée s'est transformé en syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée, dénommé Trivalis, à vocation pleinement opérationnelle.
Considérant que cette transformation a entraîné le transfert à Trivalis de la partie traitement de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par la commune, les établissements de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, membres de Trivalis.
Considérant que dans le cadre de l'exercice la compétence transférée et en application du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés alors en vigueur, Trivalis a acquis, le 16 octobre 2003, auprès de la SA SITA Ouest, dont le siège social est situé ZI du Prat, 27 rue Edouard Michelin à Vannes (56000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 344 263 702, un centre de tri des déchets ménagers et assimilés, cadastré HZ 24 et 29, situé ZI Belle Place à la Roche-sur-Yon, au prix de 1 285 902,96 € décomposé comme suit :

- 228 673.00 € pour le terrain (80a42ca : section ZH n°24 pour 58a22ca et section ZH n°29 pour 22a20ca),
- 1 013 447.00 € pour le bâtiment et l'équipement industriel,
- 14 179.32 € correspondant aux frais de notaire,
- 29 603.64 € correspondant à la T.V.A.

Considérant que Trivalis a été autorisé à exploiter cet équipement par arrêté préfectoral du 12 juin 2002 (n°02-DRCLE/1-275).
Considérant que Trivalis a décidé en 2012, de réaliser un centre de tri départemental totalement automatisé, dénommé VENDEE TRI, situé sur le territoire de la commune de la Ferrière, afin d'améliorer les modalités de tri des déchets ménagers d'emballages plastiques, et de répondre ainsi, aux nouvelles consignes de tri de ces déchets, préconisées par Eco-Emballages.
Considérant qu'à compter du 1er novembre 2016, et pour mener à bien la montée en charge et la période de mise en service industrielle de VENDEE TRI, les collectes de déchets recyclables issues de l'ensemble des collectivités de Vendée arriveront directement sur VENDEE TRI.
Considérant, en conséquence, que Trivalis n'aura plus l'utilité d'exploiter les quatre centres de tri publics, propriété ou mis à disposition du syndicat départemental, dont celui, cadastré HZ 24 et 29, situé ZI Belle Place à la Roche-sur-Yon.
Considérant que, dans ce contexte, Trivalis a décidé de vendre le centre de tri de la Roche-sur-Yon (terrain + bâtiment + équipement industriel) et a sollicité, à cette fin, l'avis du Domaine qui a évalué le bien au prix net vendeur de 137 000 €.
Considérant que la société Trait d'Union, dont le siège social est situé 34 rue Alexander Fleming, ZI Belle Place, à La Roche-sur-Yon (85000), immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 480 056 654, propose d'acheter le centre de tri (terrain + bâtiment + équipement industriel), cadastré HZ 24 et 29, situé ZI Belle Place à la Roche-sur-Yon, au prix net vendeur de 140 000 €.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :
- constate la désaffectation du domaine public du centre de tri, cadastré HZ 24 et 29, situé ZI Belle Place à la Roche-sur-Yon, du fait qu'il ne sera plus utilisé par le syndicat départemental dans le cadre de l'exercice de la compétence transférée, à compter du 1er novembre 2016,
- approuve le déclassement dudit bien immobilier du domaine public de Trivalis et son intégration dans le domaine privé du syndicat,
- approuve la vente du centre de tri (terrain + bâtiment + équipement industriel), cadastré HZ 24 et 29, situé ZI Belle Place à la Roche-sur-Yon, à la société Trait d'Union, dont le siège social est situé 34 rue Alexander Fleming, ZI Belle Place, à La Roche-sur-Yon (85000), immatriculée au Registre des

Commerces et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 480 056 654, au prix de 140 000 € hors taxe, auquel s'ajouteront les frais éventuels incombant à l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Président à signer, le compromis de vente, l'acte authentique de vente, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de cette vente.

- ***Convention de contrôle allégé en partenariat des dépenses de personnel entre Trivalis et le comptable public TYPEM***

Vu la délibération n°D108-COS100614 du 10 juin 2014 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Considérant que dans le cadre d'une politique de simplification des procédures de dépenses, Trivalis souhaite mettre en place en partenariat avec le Centre des Finances Publiques Yonnais et Essartais Municipale un contrôle allégé portant sur les dépenses de personnel.
Considérant qu'une convention doit être établie entre Trivalis et le Centre des Finances Publiques Yonnais et Essartais Municipale afin de fixer les modalités de mise en œuvre du contrôle allégé en partenariat.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité,
- Approuve la convention de contrôle allégé en partenariat des dépenses de personnel à intervenir entre Trivalis et le Centre des Finances Publiques Yonnais et Essartais Municipale, dont le projet est joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.